



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2013, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Francine Defferrard, Présidente
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Françoise Ducrest MM. Marc'Aurelio Andina, Benoît Sansonnens, François Riedo Nicolas Buntschu
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEE	Mme Annelise Meyer-Glauser

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013
2. Construction d'un terrain de beach-volley au Platy
3. Remplacement de l'abribus de l'HFR
4. Présentation par le Conseil communal de l'état des analyses concernant la fusion avec Fribourg et Marly
5. Election d'un membre PDC à la Commission financière
6. Election des membres de la Commission de politique sociale
7. Divers

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir !
J'ai le plaisir de vous accueillir ce soir et de souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à notre séance.

Cinq mois et demi après notre dernière séance du 28 mai dernier, l'heure de la reprise a enfin sonné pour nous. J'espère que vous avez pu profiter de cette période et passer d'excellentes vacances estivales et automnales, reposantes et vivifiantes.

Pour ce soir, je constate que la séance a été convoquée par pli personnel du 23 octobre 2013, soit dans le délai de 15 jours prescrits par notre nouveau Règlement et qu'elle a donc été valablement convoquée.

A la vue des Conseillers généraux présents ce soir, j'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats sont enregistrés.

Je salue ce soir l'arrivée parmi nous d'un nouveau Conseiller général, à savoir M. François Eugster, PDC, en remplacement de M. François Page, démissionnaire du Conseil général. M. Eugster a été assermenté par le Préfet de la Sarine en date du 1^{er} octobre 2013 ; il peut donc siéger avec nous. Il réside dans notre Commune depuis 2005. Il aura l'occasion de fêter ses 40 ans d'ici la fin de l'année. Il est marié et père de deux jeunes enfants. Il exerce la profession d'architecte. Bienvenue à François !

Se sont excusés, pour ce soir, au niveau des Conseillers généraux : Mme Françoise Ducrest, M. Marc'Aurélio Andina, M. Benoît Sansonnens, M. François Riedo et M. Nicolas Buntschu. Au niveau du Conseil communal : Mme Annelise Meyer-Glauser.

Notre ordre du jour comporte 7 points. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Tel ne semble pas être le cas.

Avant de passer en détail cet ordre du jour, j'ai quelques informations à vous communiquer. Elles sont nombreuses et variées. Tout d'abord, notre Conseiller communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel a eu le profond chagrin de perdre sa maman, Mme Dougoud Carrel, le samedi 29 juin 2013. En signe d'hommage et de respect pour cette vie qui est partie, je vous invite à bien vouloir observer quelques instants de silence.

A la fin juin 2013, nous avons pris connaissance de l'approbation par Berne du Projet d'Agglomération « 2^{ème} génération ». Je remercie toutes les personnes, membres de l'Exécutif, du Législatif et de l'administration de notre Commune, qui ont œuvré à l'élaboration de ce plan et pour le travail qu'ils ont accompli.

Dans ce contexte, j'aimerais mettre deux aspects en exergue, plus précisément deux zones de notre Commune qui sont directement touchées par ce PA 2^{ème} génération. Tout d'abord, la zone du Croset, située à proximité du site à la halte RER de Villars-sur-Glâne, qui pourrait à court terme et à certaines conditions être intégrée au périmètre d'extension du milieu bâti. Deuxième zone, le site stratégique d'agglomération Moncor – Belle-Croix. Un des enjeux de ce site consiste dans l'amélioration des liens depuis Moncor vers Cormanon et le quartier de Villars-Vert à travers le double giratoire de Belle-Croix. A court terme, il est prévu des mesures urgentes pour améliorer la circulation des transports publics et la mobilité douce. A moyen et long terme, il devrait y avoir un projet de requalification et de restructuration autour du double giratoire.

Autre communication : le groupe PDC a informé le bureau de la désignation de sa nouvelle cheffe de groupe en la personne de Mme Marie-Hélène Brouchoud.

Vous avez tous reçu le calendrier pour l'année 2014 des séances de notre Conseil général. Vous avez pu constater qu'il y en a quatre de fixées et qu'il n'y a pas de dates de réserve.

Quant à la traditionnelle sortie du Conseil général, je passe la parole à notre Vice-Président, M. Peter Schnyder.

M. Peter Schnyder, Vice-Président. Vous avez tous reçu un courrier pour la sortie annuelle qui aura lieu le 16 novembre 2013. Il s'agira d'une visite guidée de 2 heures consacrée aux archives de l'Etat. L'archiviste cantonal nous montrera une vue des archives et plus particulièrement celles concernant Villars-sur-Glâne. Cette visite a été organisée spécialement pour nous. Nous espérons que tout le monde pourra y participer. Par la suite, un apéritif dînatoire sera servi au caveau de l'Hôpital des Bourgeois. Nous pourrions donc nous déplacer à pied d'un endroit à l'autre. Ceux qui ont amené leur inscription ce soir peuvent la donner à M. Emmanuel Roulin ou Mme Martine Stritt.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je vous rappelle que notre nouveau Règlement du Conseil général a été approuvé par l'Autorité cantonale le 23 août 2013 et que nous l'appliquons dès ce soir. A cet égard, je voudrais d'ores et déjà vous signaler que je serai imbattable sur la « date de naissance », respectivement la date d'entrée en vigueur de notre nouveau Règlement, dès lors qu'elle correspond à quelques années près à ma date de naissance.

Vous le savez, une délégation de notre Commune, composée de 16 personnes, dont 5 étudiants, s'est rendue à Zagorz du dimanche 29.09.2013 au jeudi 03.10.2013. Juste pour votre information, la région de Zagorz se situe au sud-est de la Pologne, dans les Basses-Carpates, aux confins des cultures, civilisations et religions occidentales et orientales. Notre délégation a été très chaleureusement accueillie par les autorités et les habitants de Zagorz. Au niveau de la Suisse, cet échange s'inscrit dans le cadre de la « Swiss Contribution », à savoir la contribution suisse à l'élargissement de l'UE aux 12 Etats membres qui l'ont rejointe depuis 2004. A l'exception des pays de Malte et de Chypre, il s'agit d'anciens pays communistes en Europe centrale et dans la région de la Baltique. A ce titre, la Suisse fournit 1,257 milliard de francs jusqu'en 2017, dont 489 millions pour la Pologne, dans la partie sud-est, là où nous nous sommes rendus. Ainsi donc, avec cette contribution, la Suisse participe à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Petite anecdote : lors de notre séjour, nous avons eu l'honneur d'être accompagnés par le Vice-Ambassadeur de Suisse en Pologne et Biélorussie, Monsieur Martin Michelet. A notre très grande surprise, M. Michelet venait de quitter son domicile de Villars-sur-Glâne pour gagner Varsovie dans sa nouvelle mission diplomatique.

Pour le reste, je vous signale que les débats de ce soir vont être menés à la polonaise ! Je m'explique. Lors de notre séjour en Pologne, nous avons pu assister à une séance qui correspond à celle de notre Conseil général, qui est donc composé de 15 personnes. Ce jour-là, il y avait un seul point à l'ordre du jour, à savoir des modifications du budget. L'essentiel de la séance, plus de quarante minutes, a été consacré à des échanges de vue entre le Vice-Ambassadeur et les différentes délégations. Je pense que nos hôtes ont voulu nous épargner une séance de près de trois heures, à laquelle ils ont dû assister, souvenez-vous le 28 mai dernier, en ces propres lieux. J'en ai terminé avec mes communications.

Nous passons au **point 1** de l'ordre du jour. « Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013 ». Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons donc au vote. J'ai été informée que nous sommes 45 Conseillers généraux présents ce soir. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 28 mai 2013 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2013 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Nous passons au **point 2** de l'ordre du jour. « Construction d'un terrain de beach-volley au Platy ». Je passe la parole à la Commission financière, son Président, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Dans sa séance du 29 octobre 2013, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière est d'avis, de façon générale, que sous nos latitudes, un tel investissement peut être assimilé à un certain luxe étant donné le coût élevé de cette réalisation et de l'utilisation, malgré tout, limitée à la belle saison. Toutefois, la Commission financière, dans sa réflexion générale, a pris en compte le préavis favorable de la Commission des sports. Elle a pris également en compte que certains sportifs de la Commune, de même que les enfants dans le cadre des sports scolaires facultatifs, apprécient de s'adonner à ce sport et, qu'en l'état, ils s'y adonnent dans des conditions qui ne sont pas optimales, la qualité du sable leur faisant entre autres très mal aux genoux lorsqu'ils tombent. Le réaménagement de cette installation, selon les règles de l'art cette fois-ci, permettra donc de compléter l'offre sportive de la Commune, en offrant à nos habitants les mêmes conditions de jeux que dans d'autres communes de l'Agglomération, telles que Fribourg, Marly et Matran. A cela s'ajoutent deux éléments positifs dans ce dossier : la subvention quasi probable de la Loterie Romande de 20 % et la couverture du montant nécessaire à cette réalisation par les crédits disponibles, sans passer par une augmentation de la dette communale.

Pour toutes ces raisons, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, prévoit favorablement la demande de crédit de CHF 108'000.-, financée par les crédits disponibles, montant duquel sera déduit la subvention de la Loterie Romande de 20 % en cas d'accord.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. La Commission financière a également relevé un point technique concernant les dimensions du terrain, soit 23/15 m. Ce sont des dimensions réglementaires au niveau national. La dimension concernant la zone de jeu est de 16/8 m. Même si ce terrain sera réduit par rapport au terrain actuel, il est tout à fait dans les normes.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général, M. Bernard Gasser.

M. Bernard Gasser, Conseiller général. Lors de sa séance de groupe du 30 octobre 2013, le groupe socialiste a accepté, à l'unanimité, le message relatif à la construction d'un nouveau terrain de beach-volley au Platy pour un montant de CHF 108'000.-. Les volleyeuses et volleyeurs, souvent en mal de terrains à la belle saison, accueilleront avec satisfaction cette nouvelle infrastructure comportant un sable de haute qualité et non un sable de rivière proche de la brosse à risette. Deux questions cependant se posent :

1. Pourquoi avoir gardé l'ancien lieu plutôt que de placer ce nouveau terrain proche d'une zone plus plane évitant ainsi de devoir sans cesse courir chercher le ballon au pied du monticule ?
2. Comme une clôture est prévue autour du terrain, faudra-t-il une clef pour rentrer sur le terrain ? Qui détiendra la clef ? Quelle sera la procédure pour l'obtenir ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est donnée à Mme Corinne Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a examiné avec attention la demande du Conseil communal pour la construction d'un nouveau terrain de beach-volley. Il préavise favorablement ce message ainsi que les sommes attribuées pour ce nouveau terrain. Cependant, dans la demande, il est mentionné que le terrain sera clôturé.

Le groupe PLR pose les questions suivantes :

1. Qui va s'occuper de l'ouverture et de la fermeture du terrain ?
2. Qui va s'occuper de l'entretien de ce nouveau terrain ?

Sachant qu'il n'y a pas de club fondé dans la commune de Villars-sur-Glâne, tout cela demande réponses.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est donnée à Mme Anna Sophia Delgado.

Mme Anna Sophia Delgado, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 6 novembre 2013, le groupe des Verts a pris connaissance du message relatif au nouveau terrain de beach-volley au Platy. Les terrains similaires existants dans le Grand-Fribourg sont très sollicités et appréciés par les jeunes. Nous pensons donc que cette construction correspond à un besoin. Nous soutenons ce message et invitons le Conseil général à l'approuver également.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Marius Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. J'aimerais juste, à titre personnel, remercier le Conseil communal pour ce projet. Etant donné que je passe souvent devant le terrain de beach-volley du Guintzet, je constate qu'il est très utilisé. Il en sera certainement de même à Villars-sur-Glâne. Juste une petite comparaison que je désire faire ce soir. Je l'avais déjà faite lors de la réunion de notre groupe. Le sable de quartz, prévu pour ce projet, coûte la même chose que si l'on faisait le remplissage avec du blé panifiable. Voilà aujourd'hui les comparaisons que l'on peut faire entre du blé panifiable et du sable de quartz.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce projet.

1. Il est vrai que le terrain se trouvera au même endroit. Je dois reconnaître que je ne me suis pas trop creusé la tête pour en trouver un autre. La place était déjà là, disponible. Je ne voulais pas actuellement prétérer un autre lieu du Centre Sportif.
2. Effectivement, le terrain sera fermé par une clôture. Elle permettra, je l'espère, de stopper les ballons et d'éviter ainsi à ce que les animaux aillent dessus.
3. On mettra également une charte, un panneau pour demander aux usagers d'en faire une utilisation la plus correcte possible.
4. L'ouverture et la fermeture à clef de la porte s'organisera comme cela se passe actuellement au terrain du Guintzet. Le soir, on fermera la porte à clef. Pour l'instant, il n'y a rien de particulier par rapport à ce qui se fait actuellement ailleurs. Le terrain se trouve encore à distance respectivement proche des locaux du concierge qui pourra s'en occuper lorsque cette organisation sera mise en application.

5. Concernant le sable de quartz, celui-ci demande relativement peu d'entretien. De plus, une bâche en hiver ou à la mauvaise saison le recouvrira et le protégera. Ce sable est effectivement très spécifique. Il a un certain coût mais il offre toutes les conditions d'hygiène nécessaires. Il est de plus pérenne. Ce n'est pas un sable que l'on doit changer toutes les années. Il s'agit vraiment d'un sable de qualité qui est, de plus, recyclable et qui répond aux besoins actuels.
6. Quant à l'entretien du terrain, on fournira un râteau pour que les joueurs puissent remettre le terrain en ordre. J'espère avoir répondu aux questions.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il encore une autre intervention ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons dès lors au vote. Celles et ceux qui approuvent « le message relatif à la construction d'un nouveau terrain de beach-volley au Platy et acceptent la dépense nette de CHF 108'000.- qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles » sont priés de le manifester par main levée.

Le message et la dette sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.

Nous passons au **point 3** de l'ordre du jour. « Remplacement de l'abribus de l'HFR ». Je passe la parole à la Commission financière, son Président, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 29 octobre 2013, La Commission financière a également entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière est persuadée de la nécessité de procéder au remplacement de cet abri voyageurs, les photos jointes au message faisant état d'une dégradation assez avancée. Afin d'éviter tout danger pour les très nombreux utilisateurs de cet abri, situé devant la porte principale de l'HFR, la Commission financière, à l'unanimité, propose au Conseil général d'accepter cette dépense, quelque peu allégée grâce à la participation bienvenue de l'HFR relative aux coûts d'assainissement de la plateforme. Elle préavise aussi favorablement la demande de crédit de CHF 60'000.-, qui sera financée par les crédits disponibles.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, M. Bruno Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je n'ai pas grand-chose à rajouter concernant ce message. Il aurait effectivement été plus opportun de pouvoir mettre cet abri dans le message complet concernant les arrêts de bus que nous avons présenté au début de l'année. Cet abri ne nous était pas apparu comme étant le plus urgent à changer mais finalement l'hiver a été rude et notre estimation était peut-être un peu trop optimiste. Nous sommes aujourd'hui contraints de repasser un message pour demander d'approuver ce crédit.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Vito Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le Groupe socialiste a pris connaissance de ce message qu'il soutient à l'unanimité. Je vous invite à en faire de même. En effet, il est indispensable à nos yeux que les usagers de l'HFR, et donc en particulier les bus, bénéficient d'un abri de qualité qui sera désormais surtout adapté tant aux personnes à la mobilité réduite qu'aux parents avec des poussettes.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Sabine de Raemy.

Mme Sabine de Raemy, Conseillère générale. Le groupe PLR a approuvé le remplacement de l'abri voyageurs de l'HFR et ainsi la dépense de CHF 60'000.- à cet usage. Il est vrai qu'il est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite d'avoir un accès de facilité au bus.

Mme Francine Defferrard, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas.

Je propose de passer directement au vote. Celles et ceux qui approuvent « le message concernant le remplacement de l'abri voyageurs situé devant l'entrée principale de l'HFR et acceptent la dépense nette de CHF 60'000.-, qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles » sont priés de le manifester par main levée ?

Le message et la dépense nette sont acceptés à l'unanimité des Conseillers généraux présents.

Nous passons au **point 4** de l'ordre du jour. « Présentation par le Conseil communal de l'état des analyses concernant la fusion avec Fribourg et Marly ».

J'attire votre attention sur le fait qu'à la fin de son message, le Conseil communal propose au Conseil général de le soutenir dans son analyse afin de présenter les mêmes conclusions aux citoyens lors de la consultation de mai prochain. Le Conseil communal demande donc un vote à ce sujet. Je vous propose d'agir de la manière suivante : la parole est donnée dans un premier temps :

- au Conseil communal, Mme la Syndique Erika Schnyder,
- au Président de la Commission sur les fusions intercommunales, M. Colombo,
- au Conseil général

Y a-t-il une objection sur cette façon de procéder ? Tel n'est pas le cas. Je passe donc la parole à Mme la Syndique Erika Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le message que le Conseil communal vous a présenté ce soir est, disons, assez complet et assez significatif en soi. Nous avons essayé de présenter la chose la plus objectivement possible, tout en évitant de faire un roman-fleuve, de manière à en assurer sa lisibilité. Permettez-moi toutefois, Mme la Présidente, d'apporter quelques éléments supplémentaires utiles à la discussion de ce soir et permettant également de soulever la problématique des fusions. Tout d'abord, Mmes et MM. les Conseillers généraux, sachez que depuis de nombreuses années, le Conseil communal discute « fusion ». Ce n'est pas quelque chose qui lui est tombé du ciel, du jour au lendemain, avec l'initiative « fusion 2011 ». Non. Nous avons entrepris, en tout cas depuis que je m'en souviens, c'est-à-dire depuis mon entrée au Conseil communal en 1996, des discussions sur les possibilités de fusion avec nos communes voisines, sans malheureusement en concrétiser aucune jusqu'ici. Nous avons également mené, avec nos voisins, des processus participatifs pouvant entraîner à long terme des fusions. Le processus le plus abouti établi jusqu'ici est celui avec Matran en 2003 qui, malheureusement pour différentes raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, n'a pas pu se concrétiser. L'objectif en fait pour Villars-sur-Glâne, s'il y a lieu de fusionner, est que la Commune puisse quand même finalement sortir gagnante, disons tout au moins retrouver des éléments positifs d'une fusion. Cet objectif est celui que le Conseil communal a toujours gardé à l'esprit. Nous ne voulons pas « brader » la commune de Villars-sur-Glâne. Nous désirons que cette dernière puisse également tirer un bénéfice de la fusion. D'ailleurs, si vous me permettez de me pencher sur la littérature, j'aimerais citer quelques éléments qu'il convient toujours d'avoir en mémoire lorsque l'on discute « fusion ». Pour cela, je citerais notamment des propos qui sont tenus par les spécialistes de la matière,

à savoir : les Professeurs Soguel, Dafflon et Steiner notamment qui, eux, sont des spécialistes les plus connus dans ce domaine. Pour qu'une fusion réussisse, il faut qu'elle amène plusieurs choses individuellement ou collectivement, c'est-à-dire d'abord des perspectives de développements accrus pour les communes qui entendent fusionner. Ensuite, un développement du territoire plus cohérent, puis des prestations communales de meilleure qualité. Que la fusion aboutisse à des coûts de fonctionnement réduits, qu'elle permette une fiscalité allégée pour la nouvelle commune fusionnée et, qu'enfin, elle serve de dynamisme, de ressort, pour la vie associative et pour la vie des sociétés locales. Dès lors, il est important de garder en mémoire que, pour réussir une fusion, il faut la construire en respectant scrupuleusement les réalités de chacune des communes qui sont appelées à fusionner. En d'autres termes, il ne convient pas simplement de faire un acte de foi ou d'appliquer une solution uniforme. Il faut, au contraire, avoir une vision stratégique et un projet d'avenir. Si la fusion devait aboutir avec une augmentation de la charge fiscale, il faudrait que celle-ci, pour qu'elle soit acceptable, parvienne à une contrepartie qui soit, en tout cas aux yeux de la commune la plus pénalisée, suffisante. Tous les spécialistes le disent, pour réussir une fusion, il est nécessaire d'aligner la charge fiscale sur celle de la commune la plus basse, c'est-à-dire que la fusion puisse générer des économies de l'ordre de 3 à 10 %. Pour ce faire, une fusion entraînerait automatiquement des restructurations en profondeur d'où la nécessité d'exploiter des possibilités d'économie. Ces restructurations en profondeur passent, d'après les spécialistes, notamment par la fermeture de certains services administratifs moins utiles ou moins performants et par la réduction, là où c'est possible, des charges de personnel. En tout cas, il faut que les autorités qui proposent une fusion soient engagées et convaincues de la nécessité pour leur commune de la réussite de cette fusion.

Une question qui a toujours été évoquée pour les communes, et pas seulement à Fribourg mais à l'échelon suisse, c'est celle de la taille idéale d'une commune. D'après le Professeur Dafflon, il n'y a pas, à proprement parler, de grandeur optimale pour une commune. Pour disposer aujourd'hui d'une assiette fiscale suffisante, il faudrait compter environ 15'000 habitants, ce qui évidemment ne pourrait pas être réalisé partout. D'après les statistiques que le canton de Fribourg cite, la taille idéale des communes se situerait entre 10 et 15'000 habitants. Un autre élément qui intervient notamment au niveau cantonal sur les réflexions de fusion des communes, c'est le principe d'équivalence. Plusieurs définitions sont données de ce principe d'équivalence. D'une manière générale, les spécialistes de fusion s'accordent à reconnaître que, pour qu'une fusion puisse être subventionnée et soutenue par l'Etat, il faut qu'il y ait équivalence donc que les interactions financières cantonales profitent davantage à la collectivité cantonale qu'aux communes concernées. Cette définition est

donnée par M. Soguel, professeur à l'IDHEAP et M. Chatagny, son assistant, dans un essai sur cette question parue en 2006 (presse polytechnique universitaire romande, p. 287 à 304).

En d'autres termes, le contribuable cantonal devrait, par rapport à la commune bénéficiaire, être largement gagnant. A cela s'ajoute encore une concordance d'objectifs de priorité à poursuivre dans le cadre d'un projet de fusion. Donc, l'Etat cantonal, selon ce principe, ne devrait plus soutenir financièrement des fusions que s'il en retire un avantage et que cet avantage est proportionnel à son engagement financier. Si le canton de Fribourg estime qu'il a besoin d'une fusion ou d'un centre cantonal fort alors, à ce moment-là, en appliquant le principe d'équivalence, il devrait subventionner la fusion à hauteur de ses espérances.

Encore un mot sur les collaborations intercommunales. D'après les études menées en Suisse, notamment les études réalisées par M. Steiner en 2012, celles-ci démontrent que les communes de taille moyenne sont celles qui collaborent le plus entre elles et cela dans les domaines très courants que vous connaissez tous tels que : les soins médicaux, le feu, l'eau, les écoles, le social et plus spécifiquement les EMS. Ce n'est donc pas quelque chose d'absolument insensé de dire que, si les communes collaborent, et en particulier les communes de taille moyenne, c'est-à-dire comme celle de Villars-sur-Glâne, ce n'est pas du tout parce qu'elles ne sont pas capables de fournir des prestations mais parce qu'elles ont compris qu'elles peuvent en tirer des avantages intéressants pour l'ensemble de la collectivité. Je vous parlais tout à l'heure du centre cantonal fort. Jusqu'ici, d'après ce que l'on a pu constater, l'élément moteur positif de cette fusion à trois est celui du renforcement du centre cantonal. C'est donc un élément qui retient beaucoup plus l'attention du Canton lui-même que des trois communes directement concernées. Comme je vous le disais également tout à l'heure, si j'applique le principe d'équivalence, le Canton, qui a un énorme avantage à renforcer son centre, devrait donc financer cette fusion en conséquence.

Un des éléments qui me permet d'insister sur ce point est que les milieux économiques et certains milieux politiques insistent particulièrement pour dire que la fusion du centre est inéluctable. Ils ont parfaitement compris que si Fribourg arrive à rehausser son image vis-à-vis de ses cantons voisins, il arrivera à renverser la vapeur telle qu'elle est décrite par une institution qui s'appelle « Avenir Suisse » et qui, je vous le rappelle, place le canton de Fribourg au stade du « plancher des vaches ». Dès lors, je ne vous cacherai pas que le Conseil communal, comme d'ailleurs les Conseillers communaux des deux autres communes concernées, ont un peu de peine à comprendre le peu d'empressement du canton de Fribourg de s'engager réellement. Nous avons parlé d'organisation territoriale. Je

voudrais dire que, en ce qui concerne les trois communes, l'organisation territoriale est déjà réalisée via l'Agglomération. Mme la Présidente disait tout à l'heure, dans son introduction, que le PA2 a été accepté et que le secteur du Croset est un des possibles développements qui devrait intervenir dans le cadre de ce PA2. Juste avant de venir ici, nous avons eu une séance du comité de l'Agglomération et ce dernier avait précisément des points très importants à discuter ce soir, en particulier la question du Croset. Mais il n'y a pas que cette question puisqu'il y a quatre secteurs qui nécessitent une dérogation, voire une modification du PA2, modification qui est une procédure assez lourde pour laquelle le comité a décidé que l'Agglomération devait se positionner de manière extrêmement précise, directe et forte face au Canton en disant que nous avons ces quatre secteurs qui demandent une modification ou en tous cas un changement dans le PA2. Nous devons en principe mener cet exercice car nous devons démontrer que nous avons la capacité de remplir cette tâche qui est justement une coordination du territoire. Ce principe a été voté ce soir par le comité de l'Agglomération. C'est donc dire que l'Agglomération entend bien jouer un rôle encore plus actif, notamment face au Canton et à la Confédération, pour remplir la tâche pour laquelle les communes sont engagées. Dans ce concept-là, nous avons donc rempli une des conditions que l'on considère comme une raison de fusionner, à travers l'Agglomération.

Encore un mot sur les économies d'échelle. On nous a beaucoup dit que la fusion pouvait amener des économies d'échelle assez substantielles. D'après les études qui ont été faites à ce sujet, les économies d'échelle ne se retrouvent jamais dans l'immédiat. Elles ne peuvent commencer à porter leurs fruits que sur le long terme sauf, évidemment, à recourir à des restructurations drastiques, lesquelles ne sont naturellement pas souhaitables, notamment dans le domaine du personnel et des services. Il y a bien sûr un certain nombre d'économies qui résultent des collaborations intercommunales où celles-ci ne se feront plus dans le cadre bilatéral mais seront incluses dans la nouvelle commune.

Malheureusement, il y a très peu de ces collaborations qui peuvent aboutir à des économies réelles puisque les grosses collaborations continueront toujours à se faire ; j'en veux pour preuve le médico-social, les CO, les infrastructures culturelles. Celles-ci vont donc rester, il ne faut pas s'attendre non plus à des miracles de ce côté-là.

Vous avez vu, dans le message du Conseil communal, que nous vous avons parlé de l'avancement des travaux au sein des groupes de travail. Nous avons volontairement omis de nous appesantir sur tout ce qui a été dit dans ces groupes de travail parce que nous avons considéré cela comme étant du détail face à la question très importante que le Conseil communal a soulevé, et qu'il soulève ici : « Qu'est-ce qui ferait obstacle à la

fusion ? « Néanmoins, sachez quand même que les travaux ne sont de loin pas terminés puisqu'il existe quand même encore des obstacles majeurs sur des points qui ne sont pas si mineurs que ça.

Par exemple, un élément fondamental pour la commune de Villars-sur-Glâne, c'est que, dans la période intermédiaire qui suivra l'élection des nouvelles autorités de la nouvelle commune fusionnée, il sera important qu'il n'y ait pas une des communes qui ait une majorité. Sur ce point-là, malheureusement, nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'onde avec certains de nos partenaires. Cela dit, il y a aussi d'autres divergences qui sont quand même des divergences importantes, en tout cas du point de vue financier. Comme je vous le disais tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, contrairement à ce que l'on a pu entendre parmi d'autres imbécilités dites à gauche et à droite, le fait que les communes cherchent des collaborations ne signifie pas aveu de faiblesse de leur part. Villars-sur-Glâne s'est distinguée puisque nous avons partout essayé de collaborer, en particulier avec la Ville de Fribourg pour rechercher des synergies et regroupements de forces. La preuve est la dernière réalisation de mise en commun, soit le mandat donné à Fribourg de ramasser nos déchets (mandat qui se réalise, je dirais, à géométrie variable au niveau satisfaction, mais nous n'allons pas discuter de cela ce soir). Néanmoins, contrairement à ce qui est prétendu, la collaboration entre communes ne signifie pas du tout que la commune est en incapacité elle-même de fournir certaines prestations. Bien sûr qu'il y a des prestations qu'une commune ne peut pas fournir. Par exemple, est-ce que Villars-sur-Glâne pourra, à elle-seule, construire une piscine olympique ? La réponse est naturellement : non. Est-ce qu'on va nous dire, parce qu'on cherche des collaborations, qu'on cherche à avoir le maximum de communes, que c'est une preuve de faiblesse ? Par ailleurs, dans les collaborations auxquelles nous participons, nous avons pu constater aussi sur le long terme que, pour la Commune, certaines ne se sont pas avérées être des sources d'économies financières, bien au contraire. Elles ont plus profité à l'ensemble de la collectivité des autres communes et c'est ce principe de solidarité auquel nous sommes également attachés, contrairement aussi à ce que l'on a pu entendre !

Le rapport de fusion des communes-centre que nous avons soumis ici ne signifie pas du tout que Villars-sur-Glâne entende stopper définitivement toute possibilité, tout examen, de fusionner au futur. Nous avons voulu vous donner les raisons pour lesquelles le Conseil communal estimait que, en l'état, cette fusion-là n'était pas réalisable pour Villars-sur-Glâne, étant donné que le prix à payer, par rapport au bénéfice réalisé, par rapport à ce que les citoyens de Villars pouvaient en tirer, n'était pas acceptable. Cela ne signifie pas qu'il ne faudra pas encore travailler, et en particulier mieux travailler au niveau du Canton. Je

rappelle qu'il y a certains cantons qui se sont fortement engagés dans les fusions de communes, financièrement mais pas seulement, avec aussi des apports, des aides, des travaux, des recherches, etc... notamment le canton du Tessin, les pionniers en la matière.

Si nous voulons vraiment réaliser une fusion, il faudrait quand même que les habitants de Villars-sur-Glâne ne se sentent pas floués. Le Conseil communal estime que sa responsabilité vis-à-vis des habitants, vis-à-vis des électeurs, est qu'il ne peut pas simplement accepter, au vu des chiffres qu'il a pu sortir ici, au vu de la réalité de la situation, de poursuivre ce processus de fusion. Néanmoins, il a tenu à avoir votre avis parce que vous êtes le Législatif, parce que vous représentez la population de Villars-sur-Glâne qui vous a élus. Il a estimé que votre avis était important pour savoir si vraiment il était tout à fait dans le faux ou bien si, pour différentes raisons qui sont peut-être bien au-delà des seules raisons financières, il fallait quand même que le processus se poursuive. Pour cette raison également, le Conseil communal a estimé qu'il s'agit ici de quelque chose qui touche directement la population de Villars-sur-Glâne. Et puisque la population est directement touchée, elle devait également être consultée par le Conseil communal. C'est aussi cet avis qu'ont partagé le Conseil communal de Fribourg et le Conseil communal de Marly puisqu'ils sont également convaincus qu'une nécessité existe de consulter la population, celle-ci étant directement interpellée par cette question.

Le Conseil communal a tenu à donner sa position. Il espère que vous la partagerez ce soir. Le 18 mai 2014, il entendra demander à sa population si elle aussi partage cet avis ou, si pour toutes autres raisons qui lui sont propres, le Conseil communal devra au contraire poursuivre ce processus.

J'ai été en peu longue, je m'en excuse, mais je vous remercie de m'avoir écoutée.

Encore une dernière chose qui est peut-être importante : ce message a reçu l'aval de l'unanimité du Conseil communal. Je tiens à le dire car on a entendu aussi quelques divergences à ce sujet.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Merci Mme la Syndique. La parole est à M. Colombo, Président de la Commission sur les fusions intercommunales (COFI).

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. J'aimerais d'abord remercier le Conseil communal d'avoir exposé très clairement sa position concernant la fusion avec Fribourg et Marly et d'avoir ainsi lancé le débat au Conseil général en vue de la consultation du

printemps prochain. En ma qualité de Président de la COFI, je vous ferai part des commentaires, des questions, des requêtes de cette Commission. La Commission, comme vous le savez, est composée d'un représentant de chacun des 6 partis de ce Conseil général. Les membres de la Commission exprimeront leur position sur les appréciations que nous venons d'entendre du Conseil communal à travers les interventions de leurs partis respectifs.

La COFI prend acte du fait que, pour le Conseil communal, une fusion n'est pas envisageable pour Villars-sur-Glâne dans les circonstances actuelles, compte tenu des grandes différences dans les taux d'imposition d'une part et, d'autre part, des charges financières importantes qui se dessinent pour la Ville de Fribourg dans les prochaines années.

Le message fait le point sur les travaux entrepris par le Comité de pilotage et ses groupes de travail. La Commission est surprise de constater que les résultats sont très maigres. Sur la base du travail de ces groupes, on aurait tout de même pu s'attendre à ce que le Conseil général, et plus tard la population, soient informés sur les points forts et les points faibles dans les services offerts par les trois communes dont il est question. Il manque, à notre avis, une perspective sur les points forts à développer en cas de fusion et sur les points faibles, pas seulement financiers, auxquels il s'agit de remédier. Nous posons la question de savoir si l'on peut attendre un rapport circonstancié sur ces travaux, comme cela était prévu. De même, il manque à notre avis une perspective à plus long terme au-delà des facteurs négatifs actuels ou, comme le dit le message, quand les conditions de fusion seront plus réalistes. Tout le monde s'accorde à dire, vous l'avez dit aussi Mme la Syndique, qu'une fusion doit avoir, à sa base, un projet de société qui soit mobilisateur. Le message souligne que la fusion doit avoir pour résultat une force et une importance plus grandes. Mais, dans ce message, il manque une vision du Conseil communal sur ce que devrait être la commune qui est insérée dans une agglomération urbaine en pleine évolution dans, disons 10 ou 15 ans, une fois les difficultés actuelles surmontées.

Dernier point : la COFI souhaite être associée à la préparation de la consultation du 18 mai prochain et à la formulation du message et des questions éventuelles à la population.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme la Syndique, souhaitez-vous déjà intervenir ?
Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je remercie M. Colombo de la Commission de fusions d'avoir estimé que le Conseil communal a été clair dans ses explications. C'est toujours un bon point pour un Conseil communal. Pour répondre aux différents griefs soulevés par M. Colombo, je tiens à dire que oui, effectivement, dans notre message, nous n'avons pas détaillé les résultats des groupes de travail. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ces résultats ne sont pas encore disponibles. Comme vous le savez, lorsque l'on est en partenariat, nous travaillons en commun et l'ensemble des partenaires doit s'accorder sur un résultat avant qu'il ne soit discuté, publié ou transmis. Jusqu'ici, cela n'a pas encore été fait.

Deuxième élément, les travaux ont été stoppés parce que, de toute évidence, on se heurtait à des questions fondamentales qui remettaient finalement en cause le principe même de l'avancement des travaux. Ces questions sont celles que nous avons explicitées ici. Mais il y en a d'autres. En effet, il y a par exemple une des questions qu'il s'agira de régler, c'est la question de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg :

- Va-t-on garder la Bourgeoisie de Fribourg ? Si oui, à quelles conditions ?
- Va-t-on dissoudre la Bourgeoisie de Fribourg ? Si oui, qu'est-ce que cela signifie ?
- Va-t-on trouver une autre solution intermédiaire ?

Toutes ces questions-là, finalement, auront des conséquences quand même importantes sur la nouvelle commune fusionnée. Mais avant d'y répondre, il faut qu'on ait résolu prioritairement la question des charges financières, la question du taux d'imposition, la question de la dette des communes. Ensuite, pour les perspectives des points forts et des points faibles, on aurait très bien pu les énumérer, mais cela aurait fait un message d'une cinquantaine de pages qui n'aurait rien apporté de plus, finalement, à ce que vous pouviez vous imaginer ici. Cela n'a pas été non plus dans l'intention du Conseil communal de commencer à discuter des détails. Nous avons un point de principe à discuter. C'est ce point-là que nous voulons discuter.

Ensuite, la question de réalisme. Certes, une perspective d'ici 10 à 15 ans, c'est une perspective qui est pratiquement à nos pieds. Mais beaucoup de choses peuvent aussi changer en 10 à 15 ans. Et actuellement nous sommes dans une certaine tourmente qui nous oblige à rester extrêmement prudents sur les prévisions que nous ferons à l'avenir. La vision de l'avenir n'est pas dépendante uniquement du bon vouloir du Conseil communal, pas plus d'ailleurs que des Conseils communaux de Fribourg et Marly. Il y a un point qui se

dessine actuellement, c'est la question de la fiscalité des entreprises. Vous savez que Villars-sur-Glâne actuellement est la commune qui arrive à équilibrer son budget, qui arrive même à équilibrer ses comptes, qui arrive à s'en sortir grâce notamment à l'apport des personnes morales. Or, il n'y a rien de plus variable et volatile que l'apport des personnes morales. Sans compter qu'actuellement la Suisse entière se trouve dans une zone de perturbation assez forte vis-à-vis de l'Europe, vis-à-vis aussi des Etats-Unis, qui l'accusent de distorsion de concurrence notamment en matière de fiscalité des personnes morales. Le Conseil fédéral va prendre des mesures, il n'a pas le choix. Ces mesures, on ne les connaît pas encore. On ne sait pas du tout quel impact elles auront, mais on sait par contre que les cantons qui sont fortement contributeurs menacent de très sérieusement réduire leur manne à cause des rentrées fiscales des personnes morales qu'ils auront en moins. On sait aussi que le canton de Fribourg, et vous l'avez entendu, a pris des mesures drastiques et structurelles de l'économie, parce que celui-ci estime qu'il n'arrive plus à boucler son budget. Il recevra des millions de francs en moins de la péréquation, et donc cela aura des répercussions sur les communes. Pour nous, qui sommes la commune où les rentrées fiscales des personnes morales atteignent le 40 % de l'ensemble des rentrées fiscales, il y aura aussi de terribles répercussions. Cela nous obligera à repenser finalement toute la politique communale ainsi que tous les investissements communaux et, peut-être, je dis bien peut-être, que cela pourra faciliter des fusions futures. Car, si nous arrivons au point que les rentrées fiscales des personnes morales chutent drastiquement et que nous n'ayons plus les moyens de remplir nos prestations, à ce moment-là, nous n'aurons plus d'autres choix que d'essayer de trouver des fusions ou d'autres synergies. Cependant, tant que nous ne maîtrisons pas ces éléments, il est impossible de faire des plans d'avenir. De plus, nous estimons que la vision du Canton en matière économique n'aide pas les communes. Maintenant, le Canton a tout misé sur BlueFactory. BlueFactory par ici, BlueFactory par là. C'est LE MUST en matière de politique économique du Canton. Mais je rappelle qu'avant, Bertigny-Ouest était le projet pilote qu'il convenait de développer dans le cadre de la nouvelle politique régionale économique, parce que c'était là que le Canton entendait attirer les entreprises à plus haute valeur ajoutée. A ce moment-là, le Canton participa activement aux travaux de développement de cette zone et puis tout à coup, plus rien ! On a aussi constaté que lorsque la promotion économique du Canton, avec la Commune et la Bourgeoisie, allaient dans une certaine direction, il y avait d'autres services, notamment le Service de l'Aménagement, qui immédiatement mettaient des bâtons dans les roues. Ce n'est pas ça un développement concerté du territoire, et ce n'est pas ça un projet d'avenir ! Ainsi, comment nous, communes, pouvons-nous prévoir des plans d'avenir en matière de fusion, quand on sait notamment que derrière, le Canton traîne les pieds et qu'il a probablement même d'autres visions du développement de son territoire.

Enfin, je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit. Pour le Conseil communal, ces perspectives d'avenir sont de continuer à développer les synergies déjà mises en place. Le Conseil communal, lorsqu'il s'est prononcé sur le plan de fusion du Préfet, a clairement dit qu'il était favorable à des fusions par étapes, qui seront probablement beaucoup plus faciles à réaliser parce que ne supposant pas des restructurations trop en profondeur ou alors des disparités trop importantes entre les communes fusionnées. Ainsi les fusions arriveront progressivement mais, à mon avis, si l'on voulait vraiment faire une vision d'avenir, il faudrait d'abord maîtriser un tas d'éléments que nous ne maîtrisons pas. En plus de cela, il faudrait arriver d'abord à voir quelles sont les directions dans lesquelles on peut aller dans le cadre de ces fusions par étapes, et c'est cela que le Conseil communal entend développer et continuer à développer. De plus, le Conseil communal estime qu'étant membre de l'Agglomération, celle-ci a un rôle important à jouer et qui deviendra de plus en plus important, notamment en fonction de la politique de la Confédération. Dès lors, le Conseil communal estime que, si nous pouvons réussir l'Agglomération, il faudra encore renforcer le réflexe d'appartenance des différentes communes à cette dernière, ce qui est encore loin d'être acquis. Dans ce cadre-là, nous devons permettre à l'Agglomération de jouer le rôle important qui est le sien. Nous devons quand même progressivement assimiler l'Agglomération et nous devons faire avec elle. Un des éléments qui risque d'être très perturbateur pour l'Agglomération, c'est que si nous faisons une fusion à trois, il y aura un déséquilibre au niveau de l'Agglomération avec peut-être aussi un déséquilibre des participations financières. Nous devons également songer à cette question. Nous ne pouvons pas mettre de côté l'Agglomération et, jusqu'ici, on n'a pas du tout examiné l'aspect Agglomération dans le cadre de ces fusions.

Dernière chose, M. Colombo a demandé à être associé à la préparation de la consultation à la population. Je voudrais rappeler peut-être une chose. D'une part, c'est que cette consultation se fera de concert avec les deux autres communes, cela veut dire que le Conseil communal ne sera pas seul à décider. Nous devons arriver à un consensus entre les trois communes. Dès lors, cela va être difficile à réaliser pour différentes raisons que vous comprenez sans aucun doute. D'autre part, il s'agit ici d'une tâche de l'Exécutif, et je peine à comprendre que nous mêlions le Législatif dans les affaires exécutives du Conseil communal. Ceci ne se fait généralement pas car on garde le principe de la séparation des pouvoirs. Néanmoins, le Conseil communal est tout à fait prêt à recevoir les propositions, voire les doléances de la Commission de fusion. Celle-ci pourra les lui transmettre et le Conseil communal pourra, ou pas, en tenir compte dans le processus d'élaboration de cette consultation.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Merci Mme la Syndique. M. Colombo, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. J'aimerais simplement dire, en ce qui concerne ce dernier point, que je suis bien conscient qu'il faudra arriver, en tout cas idéalement, à une information à la population qui soit si possible commune ou en tout cas compatible entre les trois communes. Je me rends compte de la difficulté mais je vous dis aussi que la Commission de fusion de la Ville de Fribourg, que nous rencontrons assez régulièrement depuis quelque temps, souhaite aussi jouer un rôle actif en ce qui concerne l'information à la population en vue de cette consultation. Je pense donc que l'on pourra trouver, au niveau des trois communes, un accord sur ce point-là.

Une question encore. J'ai cru comprendre qu'il pourrait y avoir encore un rapport sur les travaux des groupes de travail, mais que ces travaux n'étaient pas terminés. Ce rapport, existera-t-il premièrement ? Sera-t-il publié ? Pourrons-nous en avoir connaissance ? Je pense qu'il serait quand même utile que la population et les Commissions de fusion sachent à peu près où vous en êtes arrivés avec ces travaux pour les différents dicastères, pour les différents services, pour voir un peu quelle est la situation, pour la clarté surtout sur la base de votre message, sur ce qu'il en est des points critiques et de l'aspect financier. Je veux bien que c'est probablement moins important, mais je trouve néanmoins que c'est quelque chose qui devrait compléter l'information, la nôtre, et celle de la population.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Actuellement, comme je l'ai dit tout à l'heure, le rapport n'est pas du tout fait. Il existe au stade d'ébauche très partielle. Nous avons volontairement arrêté les travaux parce que, justement, nous avons pensé que les poursuivre encore n'avait pas de sens si, en finalité, pour des questions qui sont des questions importantes de principe, la fusion ne devait pas se faire. Nous en sommes donc à ce stade-là.

Une séance du Comité de pilotage est prévue vers la fin novembre, début décembre, au cours de laquelle nous referons le point suite à la discussion de ce soir et la prise de position du Conseil général. Je pense malgré tout, et vous en conviendrez avec moi M. Colombo, qu'il sera très difficile de dire à mes collègues, si nous arrivons à cette idée que nous ne voulons pas continuer la fusion : « Oui, oui, on va continuer à faire le rapport », donc travailler dans le vide, tout simplement pour qu'il y ait encore un élément supplémentaire, si besoin était, d'information à la population. Je pense que mes collègues seront plutôt douchés, déjà qu'ils ne semblent pas extrêmement ravis, disons de la position de Villars-sur-

Glâne, parce qu'ils se rendent bien compte que nous n'avons pas de solution en dehors de la question que l'on a posée au Canton et pour laquelle d'ailleurs nous n'avons toujours pas de réponse. Notre question était la suivante : « Etes-vous prêt à vous engager à hauteur des sommes nécessaires pour favoriser cette fusion ? ». Le Canton s'est bien gardé de nous apporter une réponse. Alors, tant que la situation ne bouge pas, je nous vois mal terminer ce rapport, surtout qu'il y a encore énormément d'éléments qui doivent être défrichés.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général, M. Pierre-Yves Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En préambule, le Parti chrétien-social remercie le Conseil communal d'ouvrir ce soir un véritable débat sur l'avenir de notre Commune. Face à un message hélas non abouti, nous partageons les constats et questions formulés par la COFI.

Voici les résultats de notre propre réflexion. Le verdict du Conseil communal semble clair. Ce serait les différences fiscales qui feraient obstacle à une éventuelle fusion. De là notre première question : « Mais pourquoi paie-t-on moins d'impôts à Villars-sur-Glâne qu'ailleurs ? »

Je vais vous commenter cinq points qui sont liés au tableau comparatif de l'annexe 2 du message du Conseil communal :

1. Le 20 % du total des impôts du Canton sur les entreprises est encaissé à Villars-sur-Glâne, alors que sa population ne représente que le 4 % de la population du Canton.
2. Les revenus issus des impôts sur le revenu et le capital des personnes physiques sont proportionnellement égaux entre Villars-sur-Glâne et Fribourg. Ils rapportent en moyenne CHF 2'350.- par habitant.
3. Au contraire, les revenus des impôts sur les bénéfiques et le capital des entreprises sont foncièrement inégaux : Villars-sur-Glâne encaisse le double de Fribourg, soit CHF 1'400.- contre CHF 700.-.
4. Ainsi, en comparaison avec Fribourg, la commune de Villars-sur-Glâne bénéficie d'un bonus de 9 millions, montant qui finance aisément les 6 millions de péréquation cantonale et un amortissement important et régulier de la dette communale.
5. Si tel n'était pas le cas, si l'on n'avait pas ces 9 millions, il y a fort à parier que les taux d'impôts des deux communes seraient étonnamment proches.

Nous affirmons donc que Villars-sur-Glâne est un paradis fiscal, ce qui peut expliquer quelques petits miracles. Mais l'avenir paraît bien incertain vu que les revenus fiscaux, comme l'a dit Mme la Syndique, liés aux entreprises sont conjoncturels et risquent bien de diminuer d'ici 5 ans.

Fort de ce constat, il nous semble pour le moins risqué que le Conseil communal centre son opposition à une fusion sur des considérations avant tout financières.

Oui, chers collègues, l'histoire se répète. Comme en 2004 avec Matran, notre Conseil communal cherche à nous démontrer, la main figée sur le porte-monnaie, que notre petit paradis fiscal n'a rien à gagner d'une fusion. Il s'avère ainsi qu'un éventuel projet de société unissant les communes du Grand Fribourg ne pèse pas lourd face aux arguments de nos grands argentiers, quels que soient leurs bords politiques !

Cette prise de position est-elle teintée d'électorisme ? Comme en 2004 avec Matran, elle arrive deux ans avant les élections. Et notre Exécutif se voit sans doute mal jouer les kamikazes en proposant une hausse d'impôts à des concitoyens supposés les réélire. Mais rassurez-vous : lors de la prochaine campagne électorale, les intentions de fusion reflouriront, comme en 2011.

On semble encore loin d'un projet concret d'un Grand Fribourg pour tous, et sans privilèges, pour reprendre le slogan électoral de nos amis du PS. Nous vous ferons part d'autres réflexions et de notre prise de position plus tard dans le débat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Mme Mottolini.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Lors de sa séance du 29 octobre dernier, le groupe PDC a examiné avec une attention particulière le message du Conseil communal relatif à la fusion avec Fribourg et Marly.

Trois points essentiels, selon nous, ne sont pas abordés :

1. Quelle sera la question exacte qui sera posée à la population de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne en mai 2014 ?
2. Quel projet de société, quelle gouvernance pour cette nouvelle commune ?
3. Quelle suite sera donnée au projet de fusion en cas de refus populaire ?

A notre avis, le Conseil communal aurait dû inclure ces trois points à son message pour que celui-ci soit vraiment complet pour nous permettre de nous déterminer en toute connaissance de cause. Nous ne nous prononcerons pas sur le fond du message qui est suffisamment explicite, au moins au niveau des enjeux financiers, mais plutôt sur le cadre général de la question posée.

Un parallèle s'impose entre le cheminement apparemment pacifié entrepris par les communes de la future Englisbourg et le parcours chaotique que nous tentons, tant bien que mal, de tenir actuellement. Cette constatation n'est pas à l'honneur de notre principal partenaire de négociations.

Il n'est pas question de fusionner pour fusionner ! Sur la base du message du Conseil communal, nous constatons que plusieurs principes ne sont absolument pas réglés ou ne trouvent pas de réponses satisfaisantes :

- Emplois communaux
- Décharge de la Pila
- Caisse de pension
- Bourgeoisie
- Gouvernance

Dans le cadre de telles négociations, nous insistons sur le fait de pouvoir négocier avec des partenaires fiables, loyaux et transparents. Or, sur la base des informations fournies par nos Conseillers communaux, nous constatons que la Ville de Fribourg est loin d'être le partenaire auquel nous serions en droit d'attendre.

Que dire de la Bourgeoisie qui n'engagera en aucune manière sa fortune dans le cadre de cette fusion, alors que notre Commune investira sa vigueur fiscale !

Il ne faut pas oublier que Villars-sur-Glâne, avec ses 12'000 habitants, est une ville et est suffisamment solide pour rester autonome. De nombreux organismes subsidiaires, par exemple l'Agglomération, etc., existent en outre pour nous permettre de trouver des synergies avec nos voisins, sans oublier la péréquation financière cantonale à laquelle notre Commune participe chaque année toujours plus. Pour les comptes 2012, on compte une augmentation de 5,7 %.

- Alors qu'il semble se désengager, que pouvons-nous encore attendre du Canton pour soutenir cette fusion de manière encore plus forte ?
- Que signifie un centre cantonal fort ?

- Les communes ainsi décentrées ne risquent-elles pas de se sentir exclues de ce processus économique et financier ?
- Qu'en sera-t-il de la cohésion cantonale ?

Beaucoup de questions, peu ou pas de réponses !

Selon nous, un processus engagé sur de telles bases risque fort d'être stoppé ou reporté aux calendes grecques faisant ainsi fi de tous les efforts consentis jusqu'ici. Une décision aurait dû être prise il y a déjà fort longtemps et nous ne pouvons que le regretter.

Dans le cadre du message que le Conseil communal adressera à la population, le groupe PDC demande expressément à ce que celui-ci soit complété avec les trois points mentionnés plus avant. Ce faisant, nous avons renoncé ce soir à un éventuel renvoi de ce message pour complément.

Le groupe PDC suit la conclusion du Conseil communal.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Schnyder, désirez-vous réagir maintenant ? Je vous passe donc la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Tout d'abord, en ce qui concerne les propos tenus par M. Moret, au nom du PCS, je voudrais expliquer pourquoi on paie moins d'impôts à Villars-sur-Glâne. Le Conseil communal de Villars-sur-Glâne a toujours géré la Commune de manière raisonnable et a fait en sorte d'équilibrer le plus possible ses investissements avec ses rentrées fiscales. Nous avons eu la chance cependant, je dirais durant les années 90 à presque 2000, d'avoir bénéficié d'années assez exceptionnelles qui nous ont permis de faire un tas d'investissements. La tendance s'est ensuite inversée et nous avons dû prendre des mesures assez drastiques. Je vous rappellerais que, lors de la précédente législature, nous avons serré la vis car nous avons estimé qu'il fallait apprendre à faire des économies avant de penser à augmenter l'impôt pour vivre au-dessus de nos moyens. Cette manière de voir n'a probablement pas toujours été la même dans toutes les communes de ce canton, en particulier chez les partenaires. De plus, il n'est peut-être pas inutile de préciser que la commune de Marly a connu une grave défection de personnes morales d'importance sur son territoire, ce qui lui a causé pas mal de soucis. Si ce phénomène devait se produire à Villars-sur-Glâne, effectivement, nous ne serions sans doute pas le paradis fiscal que décrit M. Morel. Je tiens aussi à dire que ce terme de « paradis fiscal » est particulièrement mal à propos parce que nous n'avons jamais encouragé de pratiques déloyales, voire des

pratiques particulièrement attractives. Nous avons toujours été extrêmement clairs sur nos pratiques fiscales.

Je rappellerais que, il y a une vingtaine d'années environ, le Conseil général (dont je faisais partie à l'époque) avait décidé d'une baisse du taux d'impôt et que depuis nous ne l'avons plus remonté. Nous aurions pu faire cet exercice biaisé qu'ont fait certaines communes lorsque le Canton avait récupéré la charge relative à l'HFR. Nous avons tenu compte du fait que la charge fiscale cantonale augmentait pour la réduire à Villars-sur-Glâne et ainsi on a laissé les pendules à l'heure. On l'a fait parce que c'était dans notre politique de continuer des efforts et de pouvoir maintenir un taux fiscal qui soit supportable pour les habitants de Villars-sur-Glâne. Dans ces conditions, je crois qu'il ne faudrait pas parler ici de paradis fiscal.

Vous avez parlé d'électoralisme et de kamikazes. Je pense que le Conseil communal a fait preuve jusqu'ici de suffisamment de franchise et de courage, peut-être même un peu de témérité, pour pouvoir dire exactement et objectivement ce qu'il pensait et sans avoir peur de se présenter devant son électorat, quitte à paraître complètement à l'encontre des tendances. Je crois me rappeler que, à plusieurs reprises, nous avons été tancés par le Conseil général pour nos prises de positions qui étaient peut-être un peu trop timorées, notamment dans nos politiques d'investissement. Je peux vous dire qu'il n'y a pas d'arguments électoralistes. Si nous avons été convaincus que la fusion était une nécessité pour la Commune, malgré la hausse d'impôts, nous n'aurions pas hésité une seconde à la présenter à la population. Donc, je réfute également cet argument électoraliste.

Ensuite, « pour tous sans privilèges » dans le Grand Fribourg, je demande à voir comment cela pourra se faire, je mets trois points de suspension !

Pour répondre à Mme Mottolini, qui s'est exprimée au nom du PDC, nous n'avons certes pas parlé de la question exacte que nous poserions à la population. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Encore une fois, parce que nous travaillons de concert avec les trois communes et que nous n'avons pas encore discuté de cet aspect. On ne pouvait donc pas dire au Conseil général : « voilà ce que nous allons demander à la population », puisque nos partenaires ne se sont pas non plus prononcés là-dessus. Vous comprendrez aisément qu'il n'est pas possible dans ces conditions de le faire. Le projet de société, vous avez raison Mme Mottolini, le Conseil communal le cherche toujours.

Et enfin, que faire en cas de refus populaire. Eh bien, je pense que le Conseil communal a été suffisamment explicite dans son message. Il continuera à travailler dans la recherche de synergies, dans la recherche de solutions qui sont les plus avantageuses pour Villars-sur-Glâne, quitte à ce qu'il vienne avec un nouveau projet de fusion, à deux ou par étapes, tout est ouvert. Le Conseil communal ne fermera pas la porte et je crois en fait que l'essentiel de la question portera non pas sur : faut-il continuer les processus de fusion, mais faut-il continuer CE processus de fusion ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général, M. Pierre-Yves Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Comme je vous l'avais annoncé, nous avons deux autres questions qui n'ont rien à voir avec les finances. La première est justement : Et si l'on allait au-delà des questions financières ?

C'est vrai qu'après quatre ans de processus, le Conseil communal aurait pu nous faire miroiter quelques avantages à fusionner. Mais il n'y en a pas apparemment. Si les problèmes et les risques en lien avec Fribourg sont largement évoqués, les forces et opportunités sont tellement absentes du message du Conseil communal qu'on se demande s'il y en a.

Voici deux exemples parmi d'autres qui, par un partage bien compris et solidaire, ont malgré tout amélioré la qualité de vie de notre Commune par des apports extérieurs.

1. Il y a plus de 15 ans, sous la houlette d'un certain Michel Berther, Fribourg a conçu et mis en place un concept d'accueil extrascolaire. Ce dernier a servi de modèle pour le réaliser dans notre Commune, ce dont elle peut à juste titre être très fière aujourd'hui.
2. Il y a 10 ans déjà, Marly a conçu et mis en place le concept « Marly Sympa », qu'il nous a offert à titre gracieux, coaching compris. C'est ainsi qu'a été facilité la création de « VillarSympa ».

Et là, c'est la main sur le cœur et pas sur le porte-monnaie que nous avons reçu ces deux cadeaux. Au plan sportif, il est bon de rappeler le partage que fait Fribourg avec ses voisins au travers de deux pistes de glace et une piscine emblématique à la Motta. Maintenant, avec le projet BlueFactory, Fribourg, qui est propriétaire du terrain, offre une petite cerise sur le gâteau. Nous tenions quand même à manifester quelques apports possibles de nos deux partenaires à Fribourg et à Marly.

A partir de là, notre réflexion va dans le sens de dire que fusionner est avant tout un mariage de raison, même assorti d'une pointe d'amour et de folie. Et ces mariages se négocient, non sans tensions parfois fortes. Encore faut-il se mettre d'accord sur ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Et là, notre Commune est en position de force puisqu'elle jouit d'une certaine aisance financière et qu'elle bénéficie d'une administration performante et d'un cadre de vie attractif. Encore faut-il qu'elle évite le réflexe de repli sur ses acquis bien réels qui équivaldrait à dire que mieux vaut vivre seul que mal accompagné !

Une dernière question :

Peut-on créer un centre cantonal fort autrement que par une fusion intercommunale pure et dure ?

Là nous rejoignons une partie des réflexions du Conseil communal. L'affirmation des experts selon laquelle Villars-sur-Glâne aurait (déjà) la « taille idéale des communes suisses » nous a effectivement interpellés. Voir message du Conseil communal, pages 7 à 9.

Si tel était le cas, doit-on craindre, comme le dit le Conseil communal, un Grand Fribourg de taille surdimensionnée avec une situation financière précaire ? Peut-être.

Et c'est là que l'existence de l'Agglomération présente une alternative intéressante pour développer malgré tout un centre cantonal fort. Malgré toutes les critiques qui lui sont faites, l'Agglomération est, à notre sens, une structure intermédiaire tout à fait crédible susceptible de développements tout en préservant l'autonomie communale. C'est une alternative entre un Grand Fribourg fusionné au forceps et des conventions intercommunales multiples, complexes et disparates.

Dans ce sens-là, nous partageons la réflexion du Conseil communal.

Pour terminer, voici la prise de position du PCS face au message du Conseil communal. Nous le refusons pour quatre raisons principales :

1. Il est incomplet
2. Il y manque l'esquisse d'un projet de société intercommunal prospectif pour les 15 prochaines années qui donne du sens et ouvre des perspectives
3. Il risque de bloquer une nouvelle fois et de manière durable un processus de fusion pour des questions financières avant tout conjoncturelles
4. Il ne présente aucune alternative crédible et novatrice à celle d'une fusion

Ce quatrième point, on le voit, peut être mis entre parenthèses vu ce qui a été dit dans le débat de ce soir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Les Verts ont pris connaissance avec intérêt du message du Conseil communal concernant le projet de fusion avec Fribourg et Marly. Nous apprécions la transparence avec laquelle le Conseil communal fait part de l'état des travaux et des premiers résultats des comparaisons intercommunales.

Nous prenons acte que les conséquences financières de cette fusion pour la commune de Villars-sur-Glâne constituent actuellement, pour le Conseil communal, le principal obstacle au projet de fusion.

Conscients que les aspects financiers ne doivent pas être négligés, les Verts soutiennent néanmoins le projet d'une fusion à moyen terme de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. La mobilité, l'attrait du centre-ville, l'accès à des infrastructures à disposition de la population de l'ensemble de l'agglomération fribourgeoise nous semblent autant d'éléments qui motivent une collaboration étroite entre nos communes.

En outre, une fusion des trois communes permettrait :

- de développer une politique d'aménagement foncière active et commune, notamment dans la création de nouveaux parcs d'activité industrielle,
- de devenir un partenaire de discussion plus fort vis-à-vis des entreprises, de l'Etat ou de nos deux grandes voisines que sont Berne et Lausanne,
- de donner plus de place au bilinguisme, en favorisant par exemple l'accès des enfants à des classes bilingues plus proches de leur domicile,
- de participer activement à la création d'infrastructures futures - et non plus seulement par le biais de participation ou de péréquations financières -, comme par exemple une future piscine couverte.

Actuellement, le processus de fusion n'est pas très bien engagé, on s'en rend compte. Il nous semble dès lors important qu'il ne soit ni abandonné, ni mis en arrêt provisoire.

Malgré les difficultés, les Verts considèrent qu'il est important que les conseillers communaux des trois communes poursuivent une collaboration qui permette peu à peu un lissage des disparités qui constituent actuellement des obstacles majeurs à la fusion.

Il s'agit d'identifier clairement ces obstacles et de définir quels seront les critères ou les buts à atteindre avant de commencer à négocier une fusion.

Nous savons que des accords lient déjà les communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne (gestion des ordures, Service des eaux, par exemple). Nous pensons que d'autres collaborations concrètes peuvent se développer avant la fusion, en créant par exemple avec Fribourg et Marly des zones d'activités industrielles communes dont les bénéfices pourraient contribuer à niveler les disparités financières.

Les Verts souhaitent donc donner un signe d'encouragement de toutes formes de collaboration afin que nos trois communes puissent expérimenter une entente, condition préalable nécessaire – indispensable même – à une fusion. Vous aurez compris que les Verts soutiennent donc un processus de fusion qui prendra le temps qu'il faudra pour se réaliser.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je donne la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. A l'heure où à Berne et sur les ondes radiophoniques on parle de fusions des cantons, nous en sommes au stade où l'on se demande s'il faut fusionner avec la commune des gens d'à-côté, des gens que nous aimons. Dans sa séance de préparation du 30 octobre dernier, le groupe PS a souligné le fait que le mérite de ce message est d'être très clair et d'exposer la position du Conseil communal de Villars-sur-Glâne quant à l'infaisabilité d'une fusion à trois seulement : Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne.

Il aura fallu pas moins d'un embargo à la presse pour que cet hémicycle puisse débattre quant aux options d'une telle fusion. Débattons donc.

Si on se penche sur les études qui ont été faites concernant d'autres fusions dans ce pays, on voit en premier lieu qu'une fusion peut amener des perspectives plus grandes que la commune seule, c'est une lapalissade, mais c'est important pour qui veut voir plus loin que dans le champ de son voisin. On constate aussi une perspective d'aménagement du territoire qui serait meilleure, c'est réjouissant quand on a jeté dans les urnes un « non » clair au mitage du territoire. On dit aussi pouvoir améliorer les prestations de la nouvelle commune, notamment dans le domaine des transports. C'est bienvenu, tant les réponses de l'Agglomération, quand il s'agit de nos chers TPF, sont systématiquement fumeuses et à

sens unique. On devrait enfin pouvoir réduire les coûts, même si on n'a pas encore d'exemples clairs de cela. C'est, ma foi, fort alléchant !

Mais pour réussir une fusion, il faut la faire en respectant les différences des communes concernées et en tendant vers le maintien du meilleur qu'on trouve chez l'un ou l'autre de ses partenaires. Pour ce faire, il est impératif que la fusion soit mise en œuvre communément. Aujourd'hui, après deux ans de travaux préliminaires, on est obligé de constater qu'il manque actuellement une perspective commune qui pourrait immédiatement mais aussi durablement réunir nos trois communes.

En effet, pour vendre la fusion qui va coûter cher à nos concitoyennes et à nos concitoyens, il faut pouvoir leur offrir une sérieuse contrepartie. Soit :

1. L'Etat ne participe ni financièrement, ni du point de vue de la définition d'un centre cantonal fort. Nous voici donc bien seuls à devenir la capitale de ce canton. Il manque en outre une vraie vision stratégique pour ce centre, d'autant plus que Villars-sur-Glâne est déjà une commune, on l'a entendu tout à l'heure, tout à fait viable en visant les 15'000 habitants. Il faut avoir une stratégie pour présenter un projet de fusion à la population. Ou alors, savoir dire pourquoi on préférerait rester tel quel. En l'état, le Conseil d'Etat doit impérativement s'investir avec nous s'il veut espérer la fusion des communes du centre. Et ce n'est clairement pas le cas. Arriverons-nous, comme à Lucerne en 2010, où la population a refusé un crédit de 20 millions d'aide aux fusions. Le centre fort ne plaît pas à tout le monde, nous l'avons compris, dont acte.
2. Les groupes de travail n'ont pas pu faire leur travail. Ce qui aurait dû être fait au sein de ces groupes aurait été une liste des points positifs et négatifs d'une fusion, sans faux-semblants et en toute transparence. Le problème a été que les questions politiques et institutionnelles ont systématiquement enfumé le débat. D'abord, ce n'étaient pas les bonnes personnes, puis pas les bons objets de discussion, puis pas le bon moment, puis pas le bon niveau de discussion, puis pas les mêmes conclusions. Notre équipe d'élus à nous n'en peut plus, on l'a compris. Elle a eu le mérite de le dire aujourd'hui. Dont acte.
3. Ce rapport qui nous est soumis ce soir est d'emblée négatif. Il serait utile de pouvoir le nuancer quelque peu. Au stade actuel, il ne serait pas favorable de présenter la fusion en votation, sans stratégie claire. Aussi, pourquoi présenter ce rapport aussi rapidement ? Il aurait peut-être été préférable de présenter la consultation plus tard, au vu du peu de temps qu'il reste. On en parle plus ou moins assidûment depuis 4 années et soudain, en 6 mois, il faut débattre, voter et faire voter. Là encore, il

apparaît clairement que les trois communes protagonistes n'ont pas les mêmes objectifs de fusion. Dont acte.

4. Si on peut partager le même point de vue que celui de notre Conseil communal en réfléchissant à court terme et sur une échelle locale, est-ce qu'il n'y aurait pas dû y avoir aussi une partie de visée à long terme dans ce rapport ? Pour le court terme, cela semble clair : actuellement, la fusion n'est pas réalisable. On ne peut qu'encourager à voter « non » le 18 mai prochain. Mais ! Il faudrait investir sur une réflexion à plus long terme, car il n'échappe à personne que la masse critique de 15'000 habitants ne va pas tenir vis-à-vis de l'arc lémanique et de l'agglomération bernoise. Une vision manque dans ce premier rapport ! Le refus ne résoudra pas le problème. Il devrait pouvoir y avoir deux équipes qui réfléchissent. Le marché des cervelles dans ces trois communes devrait être porteur de réflexions en profondeur, sans faux-semblants. Probablement que les élu-e-s de nos exécutifs et leurs chefs de service ne sont pas les personnes les mieux placées pour porter ces réflexions à leur plus haut niveau de faisabilité. Dont acte.
5. En l'état, il manque toujours le détonateur pour qu'un projet de société puisse aboutir à une fusion. On connaît nos voisins, on n'en a pas honte, ni peur. On a toutes et tous des ami-e-s, des collègues de travail, des collègues de partis, des coéquipiers ou des musiciens qui marchons tous à la même cadence, tant à Fribourg qu'à Marly. Et même à Englisbourg. On pourrait sans difficulté dire qu'ensemble on est les mêmes. On pourrait, pour alimenter un projet de société, se rabattre une fois encore sur la création d'une belle piscine au bassin olympique. Mais il faut avoir un peu plus envie de nager ensemble pour ne pas tous couler. Et un peu plus besoin de cultiver l'esprit du baron de Coubertin. Dont acte.
6. S'il y a une fusion, Villars-sur-Glâne risque de ne plus avoir son mot à dire en matière de décisions politiques et institutionnelles. Lors des prochaines élections, Villars-sur-Glâne et Marly se feront plus que certainement éjecter, tant les propositions 3-2-2 ou même 3-1-1 ont été balayées. Non seulement nos élus n'existeront plus, mais également notre personnel communal. Quand on parle de fusion, il faudrait éviter d'avoir à faire comprendre qu'en fait il s'agit de se faire annexer ! C'est le constat le plus triste de ce rapport. Dont acte.
7. Le scénario à venir réside dans la poursuite des collaborations par secteur. Quand on aura tellement de collaborations dans tous les secteurs avec toujours les mêmes communes, alors la fusion pourrait devenir une évidence. C'est ceci qu'il faudrait dire à la population : maintenant la fusion n'est pas possible, puisque les partenaires ne sont pas là, mais ça ne signifie absolument pas que c'est la dernière étape.

L'ignorant affirme, le savant doute et le sage réfléchit. Aristote nous dirait ce soir d'assumer le fait que nous sommes malheureusement un peu des trois, ou tant mieux ! Si on avait trouvé le « Grand Amour », on aurait pu passer éventuellement outre les désagréments sous-jacents.

Le groupe PSF soutient le message du Conseil communal, moyennant une possible ouverture pour la création de cette, si attendue, commune à 60'000 habitants.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme la Syndique ne souhaitant pas réagir pour le moment, je passe donc la parole à M. François Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR a pris connaissance avec un grand intérêt du message du Conseil communal relatif à la fusion avec Fribourg et Marly. En préambule, nous tenons à remercier le Conseil communal de nous avoir fourni un message de qualité avec des détails, des descriptions et des précisions.

Afin d'être efficaces et ne pas tomber dans des considérations sortant de ce qui est demandé ce soir, nous avons pris position point après point par rapport au message présenté.

1. Introduction

Ce qui est à relever dans ce chapitre est la volonté de la commune de Villars-sur-Glâne de donner la parole à sa population sur ce sujet au combien majeur pour elle. Un processus de fusion, sans une volonté populaire claire et nette, n'est pas envisageable car les implications sont d'importance pour la vie de tous les jours de nos concitoyens.

2. Etat des travaux

Par rapport aux analyses développées dans ce chapitre, voici nos différents commentaires :

Nous lisons que les questions techniques pourront être résolues sans trop de problèmes et que les différences de niveaux ne sont pas criantes. En regard de cette constatation positive, nous voyons que les économies d'échelle ne seront pas possibles du fait que des prestations décentralisées doivent être proposées à la population.

Il est important d'offrir aux habitants d'une future commune fusionnée les mêmes prestations, même si certains représentants de la Ville de Fribourg pensent pouvoir offrir tellement plus qu'actuellement aux habitants de Villars-sur-Glâne !

Une centralisation rapide serait une erreur car une période d'adaptation sera nécessaire afin que nos habitants prennent leurs marques dans cette nouvelle structure et il est certain que tout ceci aura un coût.

3. Bourgeoisie

Nous avons souvent lu et constaté que la Ville de Fribourg était une mariée bien peu attirante. A une certaine époque, une belle dot pouvait arranger bien des mariages. La Bourgeoisie aurait pu jouer ce rôle, mais malheureusement ce sujet a l'air complètement tabou et nous regrettons vivement la position de la Ville de Fribourg sur ce point.

4. Caisse de Pension de la Ville de Fribourg

Outre l'aspect financier, c'est un sujet brûlant et nous n'avons pas le droit de nous tromper dans l'analyse de la situation de la Caisse de Pension car nous parlons là de l'avenir des employés communaux actifs et également de la vingtaine de retraités et bénéficiaires de rentes de la commune de Villars-sur-Glâne.

Lors d'un précédent Conseil général, des questions ont été posées à M. Perroud, Conseiller communal, afin de connaître la situation de la Caisse de Pension de la commune de Villars-sur-Glâne. Il nous a été confirmé que la situation était bonne et que nous n'avions rien à craindre car nous faisons partie d'une caisse qui regroupe plusieurs communes suisses.

Quand nous voyons toutes les incertitudes liées à la Caisse de Pension de la Ville de Fribourg, le groupe PLR refuse de jouer avec l'avenir de nos retraités et avec les retraites de nos employés communaux.

Le plan sur près de 40 ans, qui est présenté dans le document de ce jour, est plus qu'incertain car il s'agit de calculs hypothétiques et personne ne peut dire que le taux de 80 % sera bel et bien atteint en 2052 et encore moins si nos parlementaires maintiendront ce taux à 80 % et pas à 90 ou 100 %.

Il ne faut pas oublier non plus que les fonds nécessaires afin d'assurer l'apport dans la Caisse de Pension ont été levés par l'émission d'une obligation, donc un endettement supplémentaire.

Le sujet de la Caisse de Pension est à notre avis un des plus importants et ne doit souffrir d'aucune concession de la part de notre Commune dans une éventuelle future convention de fusion.

5. Décharge de la Pila

De l'avis du groupe PLR, cette décharge a servi bien plus de communes qu'uniquement la Ville de Fribourg. Certes, elle a peut-être encaissé quelques redevances pour le stockage des déchets, mais nous estimons que c'est bien au Canton, voire aux communes sarinoises de financer l'assainissement de cette décharge, et pas seulement à la Ville de Fribourg.

6. Considération financière

Nous soutenons totalement l'analyse du Conseil communal quand il nous dit que la fusion serait trop coûteuse.

Le rôle d'une commune étant aussi d'investir pour le futur ou pour le maintien de ses installations publiques, la dette brute ne nous semble pas d'une importance capitale dans les considérations de fusion. Le taux d'impôt l'est évidemment bien plus. Cela ne va étonner personne que le groupe PLR est contre toute hausse d'impôt dans la règle générale.

Par contre, si nous devons transiger afin de faire aboutir une fusion, nous pourrions entrer en matière uniquement si la hausse du coefficient fiscal devait être raisonnable. Or, sur les tableaux présentés, les hausses que devrait subir Villars-sur-Glâne sont complètement irrationnelles et mettraient clairement en danger notre Commune. Les risques de voir partir nos bons contribuables, que ce soient des personnes physiques ou morales, sont bien réels.

De plus, nous nous rallions au Conseil communal dans le fait que nous sommes contre un traitement fiscal différencié entre les personnes morales et physiques car l'équité est importante dans ce domaine.

7. Réflexion au plan cantonal

Nous constatons dans son ensemble que le Canton est très fort dans les belles paroles, mais n'a pas le courage de ses intentions.

En effet, en plus de reporter sans cesse sur les communes des charges supplémentaires, nous voyons que dans les diverses réponses apportées aux questions sur sa vision du centre cantonal, les principaux engagements sont en faveur de BlueFactory, du Pont de la Poya, mais à part de bonnes intentions, rien n'est concrètement dit par rapport aux fusions de communes à part ce qui est écrit dans la loi d'encouragement et dans les plans du Préfet.

De plus, nous voyons que dernièrement encore, il n'a pas hésité à couper dans sa participation aux transports publics de notre Agglomération. Comment peut-on

imaginer un centre cantonal prétendument fort en diminuant les offres de transports publics.

Nous relevons également que nous sommes bien tristes de constater, dans l'annexe 5, soit la Résolution Pierre Mauron / Benoît Rey (fusion de communes pour un centre cantonal fort), que notre Syndique a été la seule à intervenir et à refuser ce texte. C'est dans ces moments-là que nous voyons que la Commune de Villars-sur-Glâne est bien mal représentée, en nombre je précise, dans l'hémicycle du Grand Conseil et qu'il est peut-être temps de se soutenir et de se fédérer entre Villarois et non de se déchirer entre partis lors des prochaines élections afin de renforcer globalement notre présence dans le Législatif cantonal.

Le rayonnement d'un centre cantonal dynamique, vu que fort ne veut rien dire à notre avis, ira bien au-delà des frontières de nos communes et va profiter à l'ensemble de notre Canton. De ce fait, nous estimons que le Conseil d'Etat et le Grand Fribourg doivent prendre leurs responsabilités et débloquer les fonds nécessaires à encourager cette fusion. D'après les chiffres à notre disposition, le montant promis d'un peu plus de 10 millions est ridicule par rapport aux besoins de cette nouvelle commune. C'est plutôt au minimum 10 millions mais sur 10 ans, soit 100 millions qu'il serait raisonnable d'envisager afin de réaliser une fusion de qualité et non pas bricoler quelque chose parce qu'il faut le faire.

8. Conclusions

Il nous semble important que nos concitoyens aient connaissance, lors de la consultation, de tous les éléments qui font partie intégrante des implications d'une fusion. De ce fait, nous recommandons vivement au Conseil communal d'également aborder, dans son message à la population, les sujets suivants :

- Répartition des sièges au Conseil communal
- Cercles électoraux à l'intérieur de la commune fusionnée
- Durée de la période de transition
- Ce qu'il adviendra des Cercles électoraux de la Ville de Fribourg et de Sarine-Campagne

Après ce qui a ressemblé à une guerre des chefs, la population aura enfin son mot à dire le 18 mai 2014 et nous nous en réjouissons car il y a déjà eu assez d'énergie galvaudée, de temps perdu, d'argent dépensé et surtout, nous avons assez entendu les grandes théories des élites politiciennes de tous bords.

Le groupe PLR n'est pas contre les fusions de communes, bien au contraire, mais les conditions actuelles ne lui semblent pas favorables et adéquates. Il suit la conclusion du Conseil communal de ne pas fusionner car le groupe PLR refuse :

- Une fusion qui rime avec annexion
- Une centralisation des services à la population
- Et une reprise automatique des services et règlements de la Ville de Fribourg.

En l'état, il apparaît clairement qu'une fusion ne pourra pas être opérée sans qu'une hausse d'impôt massive n'intervienne pour les Villarois, qui ne profiteront d'aucune contre-prestation et d'aucune amélioration des services fournis.

Villars-sur-Glâne joue déjà pleinement son rôle de redistribution par la péréquation cantonale et par ses participations financières élevées aux diverses associations de communes. Il est hors de question pour le groupe PLR qu'elle sponsorise encore la fusion du Grand Fribourg pour les beaux yeux des princesses Fribourg et Marly.

J'en ai terminé avec le message du groupe PLR. Je profite du micro pour vous faire part d'une considération personnelle. Je vous informe de ma grande déception concernant le compte-rendu de la COFI. J'attendais, de la part de la Commission de fusion, une explication beaucoup plus claire et plus détaillée. Je trouve que le message qui nous a été donné ce soir était une généralité qui n'avait pas vraiment de fondement par rapport au message qui nous a été soumis. Je demanderais donc au Président de la COFI et à la COFI de nous donner des messages un peu plus précis et un peu plus développés par rapport à ce qui nous est demandé par le Conseil communal.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il encore une intervention au sein du Conseil général ? Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Mon intervention est faite à titre personnel.

I had a dream, le rêve que Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne puissent s'entendre pour fusionner leur destin futur. Pour le bien des futures générations de la population des trois communes, du district de la Sarine et du canton de Fribourg.

Je suis convaincu, qu'à long terme, nous devons nous unir pour faire avancer ces communes, ce district et ce canton.

Je constate que toutes les questions techniques pourraient être résolues, mais le bât blesse à 4 endroits :

- Les questions financières
- Les questions de gouvernance
- Les questions du personnel
- Les questions personnelles

A part les questions personnelles sur lesquelles je ne veux pas m'attarder et qui auraient peut-être nécessité l'intervention de médiateurs, les 3 autres questions se résument ainsi :
IL MANQUE LA VOLONTE POLITIQUE ! Non pas des exécutifs communaux ou du Préfet ! Je pense que le Préfet et les exécutifs communaux impliqués ont fait tout ce qu'ils pouvaient en tant qu'autorités élues responsables du bien de leur commune ou du district. NON ! La volonté politique manque au niveau du Conseil d'Etat de ce canton. Un Grand Fribourg fort est dans l'intérêt de tout le canton de Fribourg. La sauvegarde de la présence des entreprises, surtout dans notre Commune, est dans l'intérêt de tout le canton de Fribourg. Une gestion politique équitable d'une commune fusionnée est dans l'intérêt de tout le canton de Fribourg. C'est une « Chefsache ».

Et qu'a fait le Conseil d'Etat ? RIEN ! Malgré qu'il connaisse toutes les difficultés de la Ville de Fribourg, qu'il est au courant des différences des taux d'imposition des différentes communes et de la difficulté d'attirer ou de préserver des entreprises sur le territoire communal ou cantonal et, malgré le fait qu'il dit et répète qu'il veut ce centre fort, le Conseil d'Etat ne fait rien.

Toutes les questions qui bloquent cette fusion auraient pu et auraient dû être résolues par un soutien financier conséquent de la part du Canton. Pas les 11 ou 12 millions de francs prévus par la loi sur les fusions, mais par une aide particulière au nom des générations futures. La promotion économique ne sert à rien si demain nous perdons les entreprises à cause d'une augmentation d'impôt due à la fusion. Le centre fort ne se fait pas sans une administration adaptée et décentralisée qui nécessite du personnel et engendre des coûts.

L'avantage de ce rapport est peut-être qu'il fait « effet de bombe ». La fusion de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne et peut-être d'autres communes de cette Agglomération, ne se fera pas sans une réelle volonté politique du Conseil d'Etat. J'appelle le Conseil d'Etat d'enfin prendre ses responsabilités, de déclarer cette fusion « Chefsache » et soutenir financièrement cette fusion de manière conséquente ! Pour ce Canton et ses générations futures.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Comme nous sommes dans les considérations personnelles, et après toutes ces paroles assez sérieuses des différents groupes, un petit peu de poésie.

Cela s'appelle le « Grand village ». Ce texte a été écrit en mai 1971 par M. Gérard Kolly, ancien laitier de la laiterie du Mouret. Je ne vais pas vous lire tout le texte, je vous rassure.

Le monde est avide de changements
Aménagements, structures ou regroupements
La maladie a atteint le gouvernement
Fi à la pollution, à l'environnement
Avec son grand talent, M. le Préfet
Nous promet un paradis déjà tout fait
Dans un grand village qui serait parfait
Et qui porterait le nom du Grand Mouret
Hôtel, palace, piscine, supermarché
Kino, dancing et bar à cafés
Grand boulevard tout illuminé
Vrai Montparnasse, Saint-Germain-des-Prés
Centre sportif, bâtiment scolaire,
Industries, fabriques, place militaire
Et pourquoi pas centrale nucléaire ?
Le sur-emploi, c'est nécessaire !

Je vous fais fi des différentes strophes relatives aux villages concernés de l'époque, par contre je vous lis la dernière, soit :

Plus la Commune sera agrandie,
Plus le citoyen deviendra petit
Comme assujetti, il sera servi
C'est pourquoi l'Etat y souscrit.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? Je passe la parole à M. Angelo Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Je suis d'avis que le discours de M. Marthaler est un discours très concret et très réaliste. Il n'y a pas beaucoup d'ouvriers dans cette salle, mais il y a beaucoup de gens qui travaillent dans les services. Une société ne se crée qu'avec des choses concrètes. Moi, j'étais un idéaliste, pour une société solidaire, et je le suis encore, mais il faut voir la réalité des choses. Effectivement, dans un monde globalisé où tout va vite, il ne faut pas se faire d'illusions que ce soit au niveau de notre Commune ou du canton de Fribourg. Si un jour les grosses entreprises de notre Commune devaient partir, comme cela s'est passé à Marly avec Ciba, Ilford, on se retrouverait alors dans une situation très précaire. Combien de fois n'a-t-on pas parlé du terrain de Bertigny ! J'en suis à ma deuxième législature et la venue d'entreprises à valeur ajoutée reste à l'état de mots. Effectivement, les personnes qui gouvernent notre Canton ont un grand intérêt à son développement et ce soir je suis très heureux, en fin de compte, que nous ayons une discussion très réaliste. Et pour créer le développement de notre Canton, n'oublions pas notre Conseiller fédéral et nos Conseillers à Berne. On n'a pas de pétrole, mais on a les montres. Par contre, nos banques qui ont contribué à la fortune de notre pays sont attaquées de toute part. Il nous faut trouver des ressources, donc il faut créer des industries à haute valeur ajoutée, capables de vendre dans ce monde globalisé. Je suis solidaire et je suis pour un centre fort à Fribourg, qu'il faut faire tous ensemble avec la volonté de créer un développement durable pour nous et nos enfants.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Je passe la parole à M. Gasser.

M. Bernard Gasser, Conseiller général. C'est une intervention que je fais en mon nom personnel. On en a parlé lors de notre rencontre du groupe PSF et les gens n'y étaient pas opposés. Je ferais allusion ici au dernier paragraphe du rapport. C'est son ton un peu « chagrin », voire presque dépressif, qui m'incite à faire la proposition suivante.

Je réécrirais ce dernier paragraphe comme suit : « En conclusion, le Conseil communal est d'avis qu'en l'état la fusion n'est pas envisageable, mais il reste ouvert et s'engage à trouver de nouvelles solutions qui permettent à chaque commune concernée de se réunir autour d'un projet dans lequel chaque habitant trouvera son compte et un espoir d'avenir meilleur et partagé. Il propose au Conseil général de le soutenir dans cette analyse afin de présenter les mêmes conclusions aux citoyens, etc...

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Je passe la parole à M. Pythoud.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je trouve la discussion de ce soir extrêmement utile et enrichissante, mais ce qui n'est pas tout à fait clair pour moi, je dois le dire, c'est qu'est-ce que l'on attend exactement du Conseil général. Je crois que, d'une part, comme cela a été mentionné par de nombreux intervenants, il est très difficile de se prononcer ce soir, car on ne sait pas quelles sont les questions qui seront posées à la population. En tant que membre du Conseil général, à ce stade, la seule chose que je peux faire c'est prendre note de la position du Conseil communal.

Ensuite, à mon avis, on a beaucoup parlé de débats de société. Je crois que les citoyens de la Commune sont capables de décider, en connaissance de cause, notamment en prenant en compte l'avis du Conseil communal. Je crois que l'avis du Conseil communal est clairement exprimé ici et, excusez-moi, mais je ne vois pas ce que le Conseil général à ce stade peut faire de plus.

Si l'on en vient maintenant au texte proprement dit, on ne sait pas exactement quel va être le devenir de ce texte après la séance de ce soir, mais en ce qui concerne la partie III « Prise de position du Conseil communal », il y a 2 ou 3 points qui me posent un peu problème. Le premier, c'est le 5^{ème} paragraphe à la page 9 : « *Le Conseil communal reste persuadé qu'en l'état une fusion (.....) risque fort d'aggraver la situation économique des trois communes concernées* ». Je ne sais pas très bien sur quelle base le Conseil communal se fonde pour arriver à une telle conclusion. Je trouve cela un petit peu surprenant !

Ensuite, et cela va un peu dans le sens de ce qui a été mentionné par Mme la Syndique, au paragraphe suivant, il est indiqué : « *il n'est pas décent d'exiger des contribuables de la Commune un effort supplémentaire de solidarité, sachant que cela ne leur apportera aucune modification de la situation dans leur quotidien, à court, moyen et long terme* ». J'avais plutôt l'impression, sur la base des connaissances actuelles, que c'est plutôt sur le court et moyen terme, et que sur le long terme c'est ouvert. Là aussi, je me pose la question. Mais de nouveau, la remarque la plus importante ou la question la plus importante, c'est : quel va être le devenir de ce texte et qu'est-ce qu'on attend du Conseil général ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Tel n'est pas le cas. Je passe la parole à Mme Erika Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi de vous dire, tout d'abord, que le débat a été pour le Conseil communal extrêmement intéressant puisqu'il nous a permis de voir comment le Conseil général aborde cette question de la fusion. Comme je vous le disais à

l'introduction, pour le Conseil communal, il était important d'avoir l'avis du Législatif sur cette question, de connaître aussi son opinion sur la prise de position du Conseil communal. Nous prenons note évidemment des lacunes du message, des questions sur lesquelles vous estimez que nous aurions pu être plus explicites, des demandes aussi qui émanent des différents groupes d'avoir une vision un petit peu plus positive de l'avenir, d'avoir aussi des pistes sur ce que le Conseil communal pourrait faire dans les perspectives du développement futur de ces trois communes. Je tiens également à remercier les groupes qui ont soutenu la vision du Conseil communal. Je dois dire qu'il est très important pour nous de travailler de concert avec notre Législatif puisque finalement, comme je le disais, vous êtes les représentants de la population. Donc, à travers vous, c'est finalement la population de Villars-sur-Glâne qui est en partie consultée et pour le Conseil communal cela avait quand même une grande importance. Je comprends qu'il puisse peut-être y avoir des doutes aussi sur le principe de la question qui vous est posée, mais néanmoins, comme l'a dit le Conseil communal dans ses conclusions, il nous importe d'avoir un vote de principe de la part du Conseil général sur la position qui est exprimée ici. Je ne vais pas reprendre toutes les interventions parce que je constate, qu'à plusieurs reprises, j'ai pu répondre, voire expliquer, notre position. Peut-être que M. le Ministre des finances pourra encore fournir quelques éléments de plus pour répondre à l'une ou l'autre intervention. Si vous le permettez, je cède la parole à M. Perroud.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Perroud.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. C'est très volontiers que je vais dire quelques mots sur ce problème de fusion. Pour moi, la première question c'est : qu'est-ce qu'un « centre cantonal fort » ? On a lu très souvent ce terme, mais je ne sais pas ce que cela veut dire. Il n'est pas défini.

Deuxièmement, on dit : « fusion = centre cantonal fort ». C'est une pétition de principe. Ça veut dire que dès que l'on fusionnera, on sera plus fort ! D'ailleurs, c'est le point de vue de beaucoup de monde. Il y a certes « l'union fait la force », mais il y a aussi « tout ce qui est petit est mignon ». Personnellement, malheureusement, je n'ai pas le point de vue de ce qui est devenu un lieu commun, mais le lieu commun se combat difficilement. Penser que tous les problèmes du canton de Fribourg vont être résolus par un coup de baguette magique quand les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly vont fusionner est totalement faux.

On a des contingences financières qui sont évidentes. On a une situation où l'on a un déficit structurel d'un côté qui nécessite d'être comblé. Alors on dit : « il faut négocier ». Alors on va négocier. Mais les fusions qui ont réussi, elles se sont faites comment ? Elles se sont faites en prenant le taux d'impôt le plus bas. Alors le taux d'impôt le plus bas, c'est le nôtre, ce n'est pas un hasard. C'est 20 millions de déficit annuel de la commune fusionnée. Résultat : c'est impossible. Alors on nous dit : « continuez de réfléchir, continuez de faire des groupes de travail ». Mais je vais vous dire, moi, ce que j'en pense des groupes de travail. Ils ne servent pas à grand-chose. Au fond, je ne pense pas, mais alors pas du tout, qu'en vous donnant le rapport sur les groupes de travail, et comme l'a dit Mme la Syndique, ce n'est pas demain qu'il sera terminé tout d'abord, parce qu'on va chinoiser sur des virgules, mais on ne va pas avancer grand-chose. Ce n'est pas possible de demander au Conseil communal, aux chefs de service, de dire combien il faudra licencier de personnes, etc... Ce n'est pas une opération seulement souriante une fusion qui doit marcher, c'est aussi des décisions qui ont des conséquences négatives. On a toujours eu ces éléments de discussion. Là, je dois dire que nous nous sommes toujours opposés à une façon de faire c'est que, si l'on veut continuer, cette « expertise », donc ce qui veut dire : 100 – 200 – 300 mille francs pour faire un rapport non pas de 50 pages, mais de 150 – 200 pages. On n'a pas voulu ça. Le Conseil communal ne veut pas de ça. Pourquoi ? Parce qu'on essaie de ne pas jeter les billets de mille francs par la fenêtre et parce que, à la fin, même si des experts produisent un rapport de 150 pages, la question que l'on vous soumet ici : « Voulez-vous une augmentation d'impôt de 20 % ? » On ne peut pas l'é luder. Ce n'est pas parce que ça fait plaisir au Conseil communal de Villars-sur-Glâne de penser que cette question va s'évaporer. Au fond, notre position c'est de dire, dans la mesure où l'on ne peut pas encore parler pendant des années et dépenser des milliers de francs en frais de rapports, on veut, pour les citoyens et leurs représentants, que vous débattiez et que les citoyens de cette commune décident que ce n'est pas le moment de fusionner. Certains pensent que l'on résoudra les problèmes, dans le canton de Fribourg, avec un centre cantonal fort – fusion. C'est totalement faux. C'est quoi le problème du canton de Fribourg ? C'est l'activité. Le chef de la Direction de l'Economie disait : « On va avoir une augmentation de la population de 30 mille habitants et seulement 15 mille emplois ». C'est connu, c'est un enjeu énorme. On a des hautes écoles performantes, on a des tas de qualités mais, de ce côté-là, on est encore malheureusement à un niveau qui nous permettrait difficilement de nous comparer à Lausanne ou à Berne. Et qu'est-ce qu'on doit faire pour avoir de l'activité. D'abord, ce n'est pas simplement fusionner le centre cantonal. Ce que l'on doit faire, je crois, c'est discuter avec les « Grands » : avec Genève, avec Lausanne, avec Berne. Ce n'est pas facile mais c'est l'une des solutions et surtout maintenir et développer l'activité. Alors Villars-sur-Glâne, « paradis fiscal » - Mme la Syndique a bien fait de réagir car ce n'est pas du tout le cas - on pourrait presque dire

« Paradis » mais en tout cas pas fiscal. Mais ce qu'on a, c'est extraordinaire ! Ce n'est pas seulement les impôts. C'est la société Richemont, centre mondial de l'informatique, centre mondial de distribution. On a Vifor, société mondialement connue dans les médicaments ; Meggit, société mondialement connue dans les stabilisateurs de moteurs d'avions. Ensuite, on a Otis et encore d'autres sociétés que j'oublie. C'est extraordinaire ! C'est un trésor ! Ce n'est pas seulement les impôts, bien que les impôts soient déjà quelque chose, n'est-ce pas ? Mais, je le répète, 20 % d'augmentation d'impôt sur des sociétés qui paient les montants qu'on a, eh bien ne croyez pas que cela va perdurer dans le cadre d'une concurrence intercantonale et internationale qui est celle qu'on connaît. Donc ce trésor, il faut le maintenir. Et au fond, fusionner pour arriver à une conséquence financière qu'on connaît, à mon avis, c'est une évidence, c'est se tirer une balle dans le pied. Dans certains pays, même dans certains cantons, on offre le terrain aux entreprises qui veulent venir s'installer. A Villars-sur-Glâne, on les a ces entreprises. Donc, ce que l'on a, on doit le protéger, on doit continuer à le maintenir, on doit le développer. Il serait en tout cas « peu malin » de faire en sorte qu'elles s'en aillent.

Je termine sur ce qu'on nous reproche. On a parlé des groupes de travail, mais j'aimerais quand même parler aussi du fait qu'on nous reproche de n'avoir pas de vision, pas de stratégie. Détrompez-vous, on en a une, même si on ne l'a peut-être pas exprimée d'une manière assez claire pour qu'on la comprenne. Premièrement, on ne fusionne pas des communes pour pallier un déficit structurel chronique. On règle d'abord le problème de déficit structurel chronique et ensuite on commence à fusionner. Ce n'est pas en fusionnant que l'on réglera ce problème. Par contre, on en créera un chez nous alors que nous n'en avons pas. Donc, c'est typiquement une mauvaise solution.

Quelqu'un d'éminent disait : « Des prévisions à 5 ans, c'est de la stratégie - à 10 ou 15 ans, c'est de l'astrologie. La personne en question ne croyait pas tellement en l'astrologie, il s'agit de Charles de Gaulle. Je me permets d'avoir le même point de vue que lui. Donc, qui sait ce que sera tout ceci dans 15 ans ? En tout cas moi, je ne sais pas grand-chose. Mais je sais, par contre, qu'on a un rôle moteur à jouer. La vision stratégique, l'avenir, c'est maintenir ce que nous avons et c'est le développer pour créer, comme à Bertigny-Ouest, vers Givisiez, où on a le terrain pour développer cette synergie qu'on a puisque les sociétés viennent toujours plus chez nous. Donc, on va continuer à travailler avec les autres, ça c'est une évidence, on n'est pas du tout dans une situation où l'on va fermer les dialogues. On va travailler dans tous les domaines et je vais vous donner un exemple concret de ce qui fonctionne très bien sans qu'on ait fusionné. Je participe au CIG qui est une institution créée il y a une quarantaine d'années, entre les communes du Grand-Fribourg, pour acheter des terrains et

les mettre en valeur. Eh bien, cela a été une réussite extraordinaire. Et ça, on peut le continuer, on peut le faire pour Bertigny, on peut le faire pour les terrains de Givisiez et c'est cet exemple-là, c'est ce cadeau, ce trésor que nous avons à Villars-sur-Glâne qui rendra l'avenir meilleur pour les jeunes d'aujourd'hui. Ce n'est pas superposer les structures et faire en sorte que cela coûte plus.

On vous demande de nous soutenir. J'estime que c'est important que vous nous souteniez, parce que vous êtes le Législatif de cette Commune et nous l'Exécutif. Il y aura un vote. Qu'est-ce qu'on veut reprocher à un vote ? On va encore attendre 3 ans ? Faire des frais d'étude de plusieurs milliers de francs alors que les gros problèmes ont été mis sur le tapis ? On a besoin de votre soutien, alors je souhaite vivement que vous nous l'accordiez. Au fond, la population de Villars-sur-Glâne sera sensible à ce que vous direz, et le vote qui interviendra est important. Voter « NON », c'est voter pour l'avenir (ce n'est pas interdit de rêver un petit peu, n'est-ce pas ?)

Mme Francine Defferrard, Présidente. Merci M. Perroud. Je constate que vous avez le proverbe : « petit et mignon », moi j'ai « petit, mais costaud » !

Y a-t-il encore d'autres interventions ? Je passe la parole à Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Je fais une intervention personnelle, non pas au nom du Groupe PSF, parce que malheureusement j'ai manqué les débats (j'étais en Italie). Personnellement, je voulais juste rebondir sur une remarque de Mme Schnyder qui a dit que le Conseil général représente la population et que c'est important que le Conseil communal entende aussi les différentes voix de la population. J'aimerais juste dire que si l'on arrive avec une proposition à la population qui dit : « Ecoutez, Villars-sur-Glâne est contre la fusion à cause d'une question d'impôt », je pense que ce serait un petit peu maigre pour la population. En effet, j'imagine que pas mal de gens, qui sont comme moi et comme un certain nombre de personnes dans cette salle, estiment que le Grand-Fribourg est « un sujet chaud », que c'est un sujet stratégique et que pour l'avenir du Canton, c'est essentiel. Et aussi finalement pour l'avenir de la Commune. Si l'on attire aujourd'hui des entreprises, c'est parce que généralement un canton arrive à offrir de bonnes infrastructures, arrive à offrir de bonnes institutions de formation, ainsi que des infrastructures de loisirs, comme une piscine, etc... Moi, je vous le dis, je vais à la piscine à Berne et non pas à Fribourg, parce que quand j'arrive à 16⁰⁰ heures à la piscine du Levant, on me dit que c'est fermé. Ça, c'est la situation. Donc, j'aimerais juste mettre en garde le Conseil communal et lui dire : s.v.p., ne mettez pas trop l'accent sur cet aspect des impôts mais aussi sur les autres aspects. On n'a pas encore un bon projet et dans ces conditions, ce n'est pas possible de voter « oui » à une fusion.

Pour ma part, je vais m'abstenir, mais c'est pour des questions personnelles. J'estime que la fusion est une chose qu'il faudra toujours garder en vue mais je n'ai pas tellement envie de souscrire à certains arguments qui apparaissent dans le texte par rapport à la situation des impôts.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Je passe la parole à Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Je vais m'exprimer aussi à titre personnel. En tant qu'élève et puis représentante de la population de Villars-sur-Glâne, je tiens à remercier infiniment le Conseil communal pour tout ce qui s'est dit ce soir. Je tiens à remercier notre grand argentier. Je ne suis pas une grande matheuse, je n'ai pas fait « science-math », mais il y a une chose que j'ai bien comprise ce soir : « Ce n'est pas qu'une question d'impôts ! ». Donc, pour moi, merci d'avoir éclairé ma lanterne et je remercie encore Mme la Syndique, son Conseil et le Service.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Voilà donc, en l'état, je vous rappelle que la question posée est celle de soutenir le Conseil communal dans son analyse afin de présenter les mêmes conclusions aux citoyens lors de la consultation de mai prochain. C'est cette question qui sera soumise au vote.

Maintenant, juste une question. M. Gasser a fait une proposition. Est-ce qu'il souhaiterait, cas échéant, que cette question soit soumise dans un deuxième temps au vote ?

M. Moret souhaite intervenir. Je lui passe donc la parole.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous avons exprimé notre point de vue. Nous aimerions que le vote se fasse à bulletin secret.

Mme Francine Defferrard, Présidente. J'attends M. Gasser pour qu'il apporte une réponse. Mme la Syndique souhaite intervenir. Je lui passe la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Excusez-moi Mme la Présidente. Permettez-moi de vous dire que, en l'état, il n'est pas possible de modifier un message. Donc M. Gasser a fait la proposition que le Conseil communal transforme son paragraphe, mais il ne peut pas le modifier en cours de route, comme ceci.

Mme Francine Defferrard, Présidente. D'accord, j'ai pris bonne note. M. Pythoud, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Pythoud, Conseiller général. Juste peut-être encore une question de clarification. Est-ce que c'est quelque chose d'assez unique ce type de vote au sein du Conseil général ? On vote sur quoi ? Pour moi, on vote la position du Conseil communal puisque l'on ne peut pas changer le message. On vote sur le fait que le Conseil communal dit que la fusion n'est pas envisageable, point ! C'est cette phrase-là. C'est tout.

A la lecture du message, j'avais cru comprendre qu'il avait déjà été décidé qu'il y aurait un vote populaire !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Schnyder souhaite encore apporter un complément.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Merci Mme la Présidente. Effectivement, le Conseil communal vous demande, à vous le Conseil général, d'accepter son avis, de le soutenir quand il dit, qu'en l'état, la fusion n'est pas envisageable et afin de présenter les mêmes conclusions aux citoyens lors du vote populaire. Alors, le Conseil communal et les trois communes se sont entendues pour qu'il y ait vote populaire, évidemment partant de l'idée que, si vous soutenez ce dernier paragraphe, vous soutenez aussi l'idée du vote populaire.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Pythoud souhaitez-vous intervenir ?

M. François Pythoud, Conseiller général. Merci Mme la Syndique pour la clarification. Je dirais que ce qui était aussi un peu surprenant, c'est que, partant du principe qu'il y aurait un vote populaire, normalement le Conseil général n'a pas vraiment à se prononcer. C'était la raison de mon intervention précédente.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Gasser désire intervenir.

M. Bernard Gasser, Conseiller général. J'aurais juste encore une clarification. Si on dit « oui », cela veut dire qu'on accepte le rapport qui nous est proposé ? En l'état, point à la ligne. Ou bien, est-ce que l'on peut imaginer que si l'on dit « oui », cela veut dire qu'on accepte le rapport en l'état, mais que vous allez tenir compte des remarques qui ont été faites, ce n'est pas tout à fait la même chose. Si c'est le premier cas, je vote « NON ». Si c'est le deuxième, je vote « OUI ».

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je crois qu'il faut être très clair. On vous demande d'accepter ici le principe que vous a soumis le Conseil communal selon lequel, en l'état, la fusion n'est pas possible. Maintenant, vous avez fait un certain nombre de propositions. Ces propositions, bien entendu, le Conseil communal en tiendra compte pour sa stratégie d'avenir. On l'a dit, on l'a répété, le Conseil communal n'est pas fermé à toute évolution future en matière de fusion. Et l'on tiendra compte évidemment de tout ce qui a été dit parce qu'on est toujours d'avis que le processus, celui qui est actuellement en cours, n'est pas acceptable en l'état. Mais ça n'empêche pas que des processus futurs existent et que des développements futurs peuvent encore arriver. Mais ce que l'on vous demande, c'est de soutenir cette vision du Conseil communal.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Moret, maintenez-vous votre proposition de vote à bulletin secret ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Oui !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Spicher désire prendre la parole.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Le Conseil demande une interruption de séance.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Une interruption de 10 minutes est accordée. Nous reprendrons la séance à 22.10 heures.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Voilà, notre séance va gentiment reprendre. Je vous invite à prendre place. Avant de passer au vote sur la demande de bulletin secret, je demande aux scrutateurs de bien vérifier le nombre de Conseillers généraux présents. Donc, à teneur de l'art. 50, al. 2 de notre Règlement du Conseil général, le vote a lieu au bulletin secret si la demande qui en est faite est admise par un cinquième des membres présents. Donc, si nous sommes 45, le un cinquième donne 9. La question sera simplement posée de savoir si vous acceptez ou non cette requête.

Les scrutateurs viennent de me confirmer que nous sommes bien 45. Nous allons donc passer au vote sur la question de savoir quels sont ceux et celles qui demandent que le vote ait lieu au bulletin secret. Ces personnes sont priées de le manifester par main levée.

Bulletin secret : 6 voix

Comme la majorité exigée n'est pas acquise, nous allons procéder au vote par main levée.

Nous passons maintenant au vote sur la question : « Celles et ceux qui soutiennent le Conseil communal dans son analyse, afin de présenter les mêmes conclusions aux citoyens lors de la consultation de mai prochain » sont priés de le manifester par main levée ?

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le résultat du vote.

Résultat : Le soutien au Conseil communal est accepté par 29 OUI, 6 NON et 10 abstentions

Nous passons au **point 5** de l'ordre du jour : « Election d'un membre PDC à la Commission financière »

En raison de la démission de M. François Page du Conseil général, il y a lieu de désigner un nouveau membre de cette Commission. Dans ce contexte, je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste. La parole est au Conseil général.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. En remplacement de M. François Page, démissionnaire, le groupe PDC a l'avantage de vous présenter la candidature de M. François Eugster à la Commission financière.

Permettez-moi de vous le présenter : âgé de 40 ans, M. Eugster est architecte dipl. EPFL. Il habite notre Commune avec sa famille depuis 2005. Il partage sa vie professionnelle entre une entreprise de construction générale et sa propre société. Il est actuellement responsable de l'organisation de la Fête-Dieu en Ville de Fribourg et surtout Vice-Président de notre section. Auparavant, il a habité la Ville de Fribourg et a siégé au Conseil général de 2001 à 2004 ainsi qu'à la Commission de l'édilité et celle de la jeunesse. De par son parcours, le PDC est d'avis qu'il réunit les compétences pour siéger au sein de la Commission financière et nous espérons que vous lui réserverez un excellent accueil !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Je passe la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Le groupe socialiste soutient à l'unanimité cette candidature.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Tel n'est pas le cas.

Nous allons donc passer à l'élection. J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les recueillir et délivrer leurs résultats. Merci !

Nous passons donc à la proclamation des résultats.

Bulletins distribués	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	7
Bulletins valables	38
Majorité absolue	20

Est élu M. François Eugster avec 38 voix.

Nous passons au **point 6** de l'ordre du jour : « Election des membres de la Commission de politique sociale »

Avec le nouveau Règlement du Conseil général, le nombre de membres de cette commission passe de 4 à 7, en principe. Là, également, l'élection a lieu au scrutin de liste, les abstentions, les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés. Je vous rappelle que dans l'esprit du groupe de travail qui a œuvré à ce nouveau Règlement, il s'agit d'avoir, à l'instar de la COFI, un représentant par parti au sein de cette commission, en l'occurrence 6 membres. A ce stade, je vous propose de procéder de la manière suivante :

1. Vote sur le nombre de nouveaux membres à élire
2. Vote sur les membres à élire

Y a-t-il des objections sur cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas. La parole est au Conseil général au sujet du nombre et des candidats à cette Commission.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Le groupe socialiste propose de porter le nombre de la Commission à 7 membres.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Le groupe PDC partage la même opinion de porter le nombre à 7.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'aimerais juste demander aux deux personnes qui ont fait la proposition à 7, quelles sont les raisons de passer à 7 ?

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. La raison est que nous avons un excellent candidat qui veut s'investir dans cette Commission et en période de difficultés, nous estimons qu'il est important de dire oui aux membres qui veulent s'investir.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Pour notre part, nous n'avons pas vraiment de candidat, mais nous sommes d'avis que tous les autres partis soient représentés.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Voilà, y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Juste une petite précision. Comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, quand on a fait le Règlement du Conseil général, l'augmentation avait été demandée par le groupe socialiste, sauf erreur. On a étudié cette question lors du groupe de travail et on avait effectivement pensé à un représentant par parti. C'était l'esprit du Comité de Pilotage de ce nouveau Règlement. Donc, cela donnerait 6 candidats.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Donc 2 nouveaux candidats. 2 membres à élire. Autres interventions au sein du Conseil général ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Qui sont les élus et quel est leur parti pour que l'on sache qui manque ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. Les candidats déjà membres sont, sauf erreur de ma part : M. Guggiari, Mme Herrera, Mme Uehlinger et Mme Guisolan Cudré-Mauroux.

Dans un premier temps, nous allons passer au premier vote, soit le nombre de nouveaux membres à élire.

« Celles et ceux qui sont en faveur d'un nombre de 3 membres à élire au sein de la Commission de politique sociale sont priés de le manifester par main levée ?

Résultat : La fixation à 3 nouveaux membres à élire est acceptée par 24 OUI, 19 NON et 2 abstentions.

Nous passons maintenant au deuxième objet, soit les candidats à élire.

M. Grangier désire prendre la parole.

M. François Grangier, Conseiller général. Que devient la variante à 2 membres ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. Comme la variante à 3 a été acceptée, la variante à 2 devient inutile et sans objet.

Nous passons maintenant à la question des candidats à cette Commission. La parole est au Conseil général.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Merci de me donner la parole. Je me présente comme candidat, à cette commission.

M. Samuel Thomet, Conseiller général. Le groupe PSF vous présente la candidature de M. Bernard Gasser. Âgé de 61 ans, Bernard est enseignant au CO de Jolimont. Passionné d'histoire et de littérature, épicurien raffiné, il est marié et père d'un Conseiller communal. Bernard a, dans un premier temps, siégé 10 ans au Conseil général avant de faire une pause et de se représenter avec succès en 2011. Il fut déjà membre de la première Commission sociale. Le groupe PSF vous encourage à soutenir sa candidature.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je vous présente mon voisin de droite, M. Vital Studer, qui est prêt à assumer cette tâche et à s'investir dans cette Commission. Pas besoin de le présenter, vous le connaissez déjà.

M. Olivier Carrel, Conseiller général. Le PLR présente une personne qui veut aussi s'investir à fond au sein de la Commission de politique sociale. Il s'agit de Mme Martine Vorlet, directrice bien connue de l'Association des Mamans de jour, et particulièrement compétente pour siéger dans cette commission.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autres interventions au sein du Conseil général ?

Tel n'est pas le cas. Donc, nous avons en l'état 4 candidats : M. Michel Bavarel, M. Bernard Gasser, M. Vital Studer et Mme Martine Vorlet.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins de vote, les recueillir et délivrer leurs résultats. Merci !

Nous passons à la proclamation des résultats.

Bulletins distribués	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins valables	45
Majorité absolue	23

Sont élus au premier tour : **M. Michel Bavarel, avec 32 voix**

M. Vital Studer, avec 31 voix

Ont obtenu des voix : Mme Martine Vorlet, avec 22 voix

 M. Bernard Gasser, avec 21 voix

Un deuxième tour est donc nécessaire. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins de vote, les recueillir et délivrer leurs résultats. Merci !

Nous passons à la proclamation des résultats.

Bulletins distribués	44
Bulletins rentrés	44
Bulletin blanc	1

Ont obtenu des voix : Mme Martine Vorlet, avec 23 voix

 M. Bernard Gasser, avec 20 voix

Est élue au deuxième tour : **Mme Martine Vorlet**

Nous passons donc au dernier point de l'ordre du jour, soit **le point 7** : « Divers ».

La parole est au Conseil général. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Lors de la séance du Conseil général du mois de septembre 2012, le parti des Verts avait interpellé le Conseil communal et entre autres M. Bapst, à propos d'une adaptation possible de la STEP de Villars-sur-Glâne pour améliorer la qualité des eaux épurées. Il y a deux processus qui sont actuellement reconnus : c'est l'ozonation et le charbon actif. On n'a pas reçu de réponse. Les Verts ont adressé un courrier le 30 mai à M. Bapst et on attend toujours une réponse.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Concernant votre courrier du 30 mai qui me rappelait effectivement la question posée au mois de septembre 2012, nous avons fait des investigations au niveau du Canton et de la Confédération. Le courrier de Mme Uehlinger demandait notamment de faire un calcul approximatif du montant que coûterait l'adaptation des mesures, c'est-à-dire de sortir des micropolluants des eaux rejetées par la STEP de Villars-sur-Glâne. La Confédération, sous la Direction de l'Office fédéral de l'Environnement, a effectivement fait des essais dans deux grandes STEP, à savoir Vidy et une grande STEP en Suisse-allemande. Fort de ces constatations, elle a édité un bulletin d'informations no 10 en avril 2012 qui a, en grande ligne, les teneurs suivantes :

1. Certains procédés, tels que l'ozonation et le traitement au charbon actif en poudre, ont réduit les concentrations de nombreux micropolluants dans les eaux usées.
2. La stratégie de réduction des micropolluants pour l'OFEV est préconisée dans les cas suivants :
 - pour les cours d'eau charriant une grande proportion d'eaux épurées (protection des écosystèmes)
 - pour les eaux utilisées comme ressources d'eau potable (protection de l'approvisionnement en eau potable)
 - pour les 12 plus grandes STEP du pays (notamment pour que la Suisse assume sa responsabilité de riverain amont)

Sur la base de ces critères, le traitement des eaux usées sera optimisé dans les 12 plus grandes STEP de Suisse, ainsi que dans une centaine des 700 STEP de moyenne capacité. La quantité des eaux traitées devrait permettre d'élimination d'environ 50 % des micropolluants.

Mais tout cela a un coût. La mise à jour des STEP de Suisse, des 12 grandes STEP plus une centaine de STEP moyennes concernées, coûtera environ 1,2 milliard de francs. Et pour financer ceci, il est prévu de prélever Fr. 9.- par habitant raccordé à chaque STEP de Suisse. Ceci permettrait de créer un fond qui couvrirait le 75 % du financement de construction des bassins de l'ozonation et de filtration.

La grande inconnue est, pour l'instant, le canton de Fribourg. Seule la Ville de Fribourg serait concernée parce que notre STEP est beaucoup moins importante. Ce n'est plus équivalent/habitant, mais c'est le nombre d'habitants raccordés :

- Les très grandes STEP de Suisse (plus de 80'000 habitants raccordés)
- Les grandes STEP moyennes (plus de 24'000 habitants raccordés) situées dans le bassin versant de lacs
- Les plus petites STEP qui pourraient être concernées (plus de 8'000 habitants raccordés) mais, si elles déversent moins que 10 % du cours d'eau réceptif, elles ne seraient pas astreintes.

Le groupe des Verts demande également de chiffrer approximativement le montant que coûterait l'adaptation de notre STEP de Villars-sur-Glâne pour faire ce traitement des eaux. Au niveau de l'investissement des bassins et autres, je n'ai aujourd'hui aucun chiffre à vous donner. Par contre, le traitement à l'ozonation et de filtration au charbon actif fait à Marly pour obtenir de l'eau potable sur la base de l'eau du lac de la Gruyère coûte CHF 0,45 /m³. Par analogie, vu que la STEP de Villars-sur-Glâne rejette 2 millions de m³, si l'on calcule à CHF 0,45 /m³, cela voudrait dire une augmentation de la charge d'exploitation de CHF 900'000.- par an. C'est vraiment une estimation par analogie. Je n'ai pas de possibilité aujourd'hui, ni par le Canton, ni par la Confédération, de vous donner des chiffres beaucoup plus fiables que ceux-ci.

Le coût de l'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne est actuellement de 1,3 million. Et il faudrait arriver globalement à 1 million supplémentaire pour le fonctionnement, sans parler de l'investissement qui, selon le bulletin d'information de l'OFEV, prévoit un financement de 75 % de l'investissement de base.

Voilà les premiers éléments que je peux vous donner ce soir comme réponse. Je vous invite à aller consulter ce bulletin qui se trouve sous le site : www.bafu.admin.ch micropolluants.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention. M. Margueron.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. Je lisais, dans un journal, comment se fait connaître une ville ou une commune. Il y avait différents éléments. J'en ai retenu quelques-uns, à savoir :

- Une ville peut se faire connaître par ses industries. M. Perroud l'a souligné avant.
- Du point de vue culturel, elle se fait connaître par ses théâtres, ses musées, ses manifestations culturelles. Ici à Villars-sur-Glâne, on peut citer les concerts de l'Avent qui sont connus loin à la ronde et qui débiteront d'ici peu.
- Une ville se fait connaître également par ses clubs sportifs. Qui dit « Olympic » ou « Gottéron » pense inmanquablement à Fribourg.

Donc, ce soir, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les juniors, l'équipe féminine du FC Villars-sur-Glâne, a remporté de manière remarquable et de haute lutte, la coupe fribourgeoise de cette catégorie de jeu. Par cette victoire, nos filles représenteront fièrement le FC et la commune de Villars-sur-Glâne au niveau suisse. Nous allons disputer des matches dans les cantons voisins ou dans les cantons alémaniques. Je ne passerai pas sous silence que je suis un des heureux entraîneurs de cette équipe (à moins que François en décide autrement ce soir !) Les filles m'ont promis, lors d'une réunion, qu'elles ramèneraient la coupe de Suisse ici à Villars-sur-Glâne et, sincèrement, je pense qu'elles en sont capables. Elles ont même demandé de pouvoir « sauter » la pause hivernale pour continuer à s'entraîner.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Vous transmettez les félicitations du Conseil général à cette équipe et nous formulons tous nos vœux de succès au niveau suisse.

Autre intervention ? M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Pour couper court aux bruits qui circulent dans la région de Fribourg et environs, je tiens à vous informer que nous avons eu un problème au niveau de la gestion de la STEP de Villars-sur-Glâne au niveau du personnel. L'exploitant en chef diplômé fédéral a souhaité prendre sa retraite et nous n'avons pas trouvé de remplaçant diplômé fédéral. Finalement, nous nous sommes tournés vers la STEP de Hauterive-Posieux qui a un exploitant diplômé fédéral et nous avons passé la convention suivante : nous avons engagé à 100 % la personne de Hauterive-Posieux comme chef-exploitant de Villars-sur-Glâne. En contrepartie, la Commune de Hauterive nous a donné le mandat d'exploitation de sa propre STEP. Nous avons donc regroupé les deux STEP sous le même personnel et pour Villars-sur-Glâne, c'est une excellente opération. De plus, les rentrées dues par Hauterive couvriront largement le salaire du nouveau chef d'exploitation. Je tenais à vous expliquer clairement cette situation pour éteindre les bruits qui courent dans la région.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention. Ce n'est pas le cas. Un tout dernier mot, n'oubliez pas de vous inscrire pour la traditionnelle sortie du Conseil général directement auprès de M. Emmanuel Roulin ou de Mme Martine Stritt.

La parole n'étant plus demandée, la séance de ce soir est close. Je vous remercie toutes et tous pour votre attention et je vous invite à partager la traditionnelle verrée prévue à l'issue de notre séance. Bonne fin de soirée et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 23.05 heures

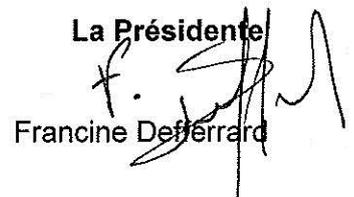
Le secrétaire



Emmanuel Roulin



La Présidente



Francine Defferrard